

15 février 2017



**ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
incluant le rapport financier semestriel**



La présente actualisation du document de référence 2015/2016 a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'"AMF") le 15 février 2017, conformément à l'article 212-13 IV de son Règlement général et a reçu le numéro D.16-0776-A01. Elle complète le document de référence 2015/2016 d'Atari, déposé auprès de l'AMF le 4 août 2016 sous le numéro D16-0776.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le document de référence et son actualisation ne pourront être utilisés à l'appui d'une opération financière que s'ils sont complétés par une note d'opération visée par l'AMF.

Des exemplaires du document de référence et de son actualisation sont disponibles sans frais au siège social de la Société, sur le site internet de la société (<http://www.atari-investisseurs.fr>) et sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (<http://www.amf-france.org>).

1^{ère} actualisation du document de référence 2015/2016

TABLE DES MATIERES

ARTICLE	PAGE
1. PERSONNES RESPONSABLES DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	4
2. ACTUALISATION DE LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE	8
3. INFORMATIONS RELATIVES A LA GESTION ET AUX COMPTES	11
4. AFFECTATION DU RESULTAT	11
5. MANDATAIRES SOCIAUX	11
6. ACTUALISATION DES INFORMATIONS RELATIVES AUX FACTEURS DE RISQUES	11
7. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIARES RESUMES (SEMESTRE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2016)	16
8. RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIELLE (SEMESTRE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2016)	37
9. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX CPMP TES SUR LE RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2016-2017	45
10. INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE.....	47
11. OPERATIONS AVEC DES SOCIETES APPARENTEES	50
12. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE.....	50
13. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	51
14. OPÉRATIONS REALISEES PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES TITRES	55
15. TABLE DE CONCORDANCE	56

NOTES

Dans la présente actualisation, les expressions « **Atari** » ou la « **Société** » désignent la société Atari S.A. L'expression « **Groupe** » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et ses filiales consolidées. Le terme « **Document de Référence** » désigne le document de référence 2015/2016 d'Atari, déposé auprès de l'AMF le 4 août 2016 sous le numéro D16-0776.

1. PERSONNES RESPONSABLES DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

1.1 RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Frédéric Chesnais, Président du Conseil d'administration et Directeur Général.

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du document de référence D16-0776 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité figurant à la section 8 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans la présente actualisation du document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

La lettre de fin de travaux ne contient pas d'observations.

Les comptes semestriels résumés au 30 septembre 2016 présentés dans la présente actualisation du document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant à la section 9 de la présente actualisation du document de référence, et qui contient l'observation suivante :

- *Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 « Principes appliqués aux états financiers semestriels » qui précise le traitement comptable des corrections d'erreurs dans les comptes au 31 mars 2016.*

Réserves et/ou observations sur les informations financières historiques :

1. Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2016 présentés dans le Document de Référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant page 71 du Document de Référence, et qui contient :

- *une observation relative aux principes généraux : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 "Principes généraux" de l'annexe aux comptes consolidés, qui rappelle que les comptes consolidés ont été établis au 31 mars 2016 selon les règles applicables en situation de continuité d'exploitation. Cette note expose les perspectives d'avenir du groupe et les conditions dans lesquelles les litiges opposant le groupe à ALDEN ont été soldés par un accord daté du 12 juillet 2016. » ;*

2. Les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2015 présentés dans le Document de Référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant page 92, et qui contient :

- *une observation relative aux principes retenus pour l'arrêté des comptes : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 "Principes retenus pour l'arrêté des comptes" de l'annexe aux comptes annuels, qui rappelle que les comptes annuels ont été établis au 31 mars 2016 selon les règles applicables en situation de continuité d'exploitation. Cette note expose les perspectives d'avenir de la société et les conditions dans lesquelles les litiges opposant la société à ALDEN ont été soldés par un accord daté du 12 juillet 2016. »*

3. Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2015 présentés dans le Document de Référence déposé le 4 août 2015 sous le numéro D.15-0825 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant page 70 du Document de Référence, et qui contient :
 - une observation relative aux faits caractéristiques, principes généraux, garanties et relation avec les parties liées : *« Nous attirons votre attention sur les notes 1 « Faits caractéristiques de l'exercice », 2.1 « Principes généraux », 13.4 « Garanties et covenants » et 27.1 « Relation avec Bluebay Recovery Fund, Alden, Ker Ventures ainsi que leurs affiliés respectifs » de l'annexe aux comptes consolidés, qui rappellent que les comptes consolidés ont été établis au 31 mars 2015 selon les règles applicables en situation de continuité d'exploitation. Ces notes exposent les perspectives d'avenir de la société ainsi que les différends juridiques et les instances contentieuses opposant ATARI et ALDEN. Dans ce contexte ATARI a obtenu, par décision du Tribunal de Commerce de Paris en date du 23 juillet 2015, un délai de deux ans lui permettant de surseoir à tout règlement au titre du prêt ALDEN en application des dispositions de l'article 1244-1 du code civil. Le principe de continuité d'exploitation pourrait être remis en cause et la convention comptable retenue s'avérer inadaptée dans le cas où Atari n'obtiendrait pas gain de cause. »*
4. Les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2015 présentés dans le Document de Référence déposé le 4 août 2015 sous le numéro D.15-0825 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant page 92, et qui contient :
 - une observation relative aux événements significatifs, principes retenus et engagements donnés : *« Nous attirons votre attention sur les notes 1 « Evènements significatifs », 2.1 « Principes retenus pour l'arrêté des comptes » et 23.1 « Engagements donnés » de l'annexe aux comptes annuels, qui rappellent que les comptes annuels ont été établis au 31 mars 2015 selon les règles applicables en situation de continuité d'exploitation. Ces notes exposent les perspectives d'avenir de la société, les différends juridiques et les instances contentieuses opposant ATARI et ALDEN ainsi que les garanties octroyées par votre société à ses filiales pour le remboursement de leurs dettes financières selon les échéances prévues aux contrats. Dans ce contexte ATARI a obtenu, par décision du Tribunal de Commerce de Paris en date du 23 juillet 2015, un délai de deux ans lui permettant de surseoir à tout règlement au titre du prêt ALDEN en application des dispositions de l'article 1244-1 du code civil. Le principe de continuité d'exploitation pourrait être remis en cause et la convention comptable retenue s'avérer inadaptée dans le cas où Atari n'obtiendrait pas gain de cause. »*
5. Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2014 présentés dans le Document de Référence déposé le 4 août 2015 sous le numéro D.14-0836 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant page 67 du Document de Référence, et qui contient :
 - une observation relative aux faits caractéristiques de l'exercice : *« Nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose les faits caractéristiques de l'exercice, notamment la sortie des filiales américaines, le 24 décembre 2013, de la procédure de Chapter 11, et leur reconsolidation à compter de cette date ».*
 - une observation relative aux emprunts du groupe par maturité : *« Nous attirons votre attention sur la note 13.2 de l'annexe qui expose les emprunts du groupe par maturité, notamment la ligne de crédit Alden, dont l'échéance a été étendue au 30 septembre 2015 »*
 - une observation relative aux événements postérieurs à la clôture :
« Nous attirons votre attention sur la note 28 de l'annexe qui expose les événements postérieurs à la clôture, notamment le remboursement anticipé des Océanes qui s'est finalisé le 5 mai 2014, entraînant un renforcement significatif des fonds propres consolidés du Groupe. »

6. Les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2014 présentés dans le Document de Référence déposé le 4 août 2015 sous le numéro D.14-0836 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant page 86, et qui contient les observations suivantes :

- une observation relative aux événements postérieurs à la clôture : « *Nous attirons votre attention sur la note 27 de l'annexe relative aux événements postérieurs à la clôture qui présente l'incidence sur les capitaux propres et l'endettement de la société de la conversion de l'ensemble des emprunts obligataires Océanes au 5 mai 2014.* »
- une observation relative aux engagements hors bilan : « *Nous attirons votre attention sur la note 23.1 qui expose les garanties octroyées par votre société à ses filiales pour le remboursement de leurs dettes financières selon les échéances prévues aux contrats.* »

Fait à Paris, le 14 février 2017

Monsieur Frédéric Chesnais

Président du Conseil d'administration et Directeur Général d'Atari S.A.

1.3 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

(a) Commissaires aux comptes titulaires

Deloitte & Associés

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

Représenté par Monsieur Gérard Badin

Immeuble Higashi, 106, Cours Charlemagne 69286 Cedex Lyon

Désigné en octobre 1993. Renouvelé lors des Assemblées Générales du 16 décembre 1999, du 20 octobre 2005, et du 30 septembre 2011 pour une durée de six exercices.

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2017.

JLS Partner

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

Représenté par Monsieur Jacques Sultan

12 Boulevard Raspail 75007 Paris

Désigné en septembre 2016 pour une durée de six exercices.

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2022.

(b) Commissaires aux comptes suppléants

B.E.A.S. SARL

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

7/9 Villa Houssaye 92200 Neuilly sur Seine

Désigné en décembre 1999. Renouvelé lors des Assemblées Générales du 20 octobre 2005 et du 30 septembre 2011, pour une durée de six exercices.

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2017.

Monsieur Daniel Chriqui

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

5, rue Plumet 75015 Paris

Désigné en septembre 2016 pour une durée de six exercices.

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2022.

2. ACTUALISATION DE LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE

2.1 PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Atari (la « Société » ou le « Groupe ») est cotée sur le marché Euronext Paris, compartiment C (code ISIN : FR0010478248, mnémonique : ATA).

Atari (www.atari.com) est une société globale de divertissement interactif, qui exploite un portefeuille de droits intellectuels centré sur la marque Atari, les jeux Atari Classics, des propriétés telles Alone in the Dark et des licences telles que RollerCoaster Tycoon. La société a 5 lignes de développement prioritaires : les jeux vidéo, les jeux de casino en ligne, la production multimédia, les objets connectés et les activités de licence de marque.

Le modèle économique de la Société est fondé sur l'exploitation directe ou indirecte de ses droits et s'entend de la manière la plus large possible. L'exploitation directe comprend, de manière courante, l'exploitation de jeux sur des plateformes mobiles ou internet, PC ou consoles, ou sur des supports multimédia. Cette exploitation directe courante comprend aussi la vente définitive de droits dans le cadre d'une politique régulière d'arbitrage des propriétés intellectuelles. L'exploitation indirecte recouvre les accords de licence consentis à des tiers, qui se chargent alors de la fabrication et de la distribution de produits contre paiement de royalties, dans le cadre de contrats pluriannuels. D'une manière générale, toute opération concernant les droits, quelle qu'en soit la nature juridique, ressort de l'activité courante de la Société et contribue à la formation de son chiffre d'affaires.

2.2 CHIFFRES CLES

Le tableau ci-dessous présente des extraits des bilans et comptes de résultat consolidés du Groupe pour les périodes se terminant les 30 septembre 2016 (6 mois), 31 mars 2016 (12 mois) et 30 septembre 2015 (6 mois).

(M€)	30.09.2016	31.03.2016 ⁽¹⁾	30.09.2015
Chiffre d'affaires	6,0	11,9	4,2
Résultat opérationnel courant	0,3	1,4	(0,4)
Résultat opérationnel	7,9	0,0	(1,1)
Résultat net	7,4	(0,1)	(1,4)
Total de l'actif	15,4	13,6	10,2
Capitaux propres part Groupe	1,5	(10,6)	(13,6)
Trésorerie nette (Endettement net) globale	(3,6)	(13,3)	(13,2)
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	0,9	1,2	1,9
Effectifs	14	14	14

(1) retraité en application d'IAS 8 (voir Partie 7 Note 1.1)

2.3 CONTRIBUTIONS PAR SEGMENTS

Au 30 septembre 2016, comme aux 31 mars 2016 et 31 mars 2015, la direction estime que l'analyse de son chiffre d'affaires par zone géographique ou par plateforme n'est pas pertinente ou révélatrice de son activité opérationnelle. Atari n'a qu'une seule activité qui consiste dans l'exploitation de son portefeuille de droits.

2.4 STRATEGIE

La stratégie du Groupe est la création, le développement et la valorisation d'un portefeuille de propriétés intellectuelles et de marques dans le domaine de l'*Entertainment* multimédia en général et de l'industrie des jeux vidéo interactifs en particulier (segments des jeux mobiles et en ligne).

Les priorités sont ainsi aujourd'hui :

1. La poursuite des efforts de stabilisation du Groupe ;
2. La relance du catalogue.

POURSUITE DES EFFORTS DE STABILISATION DU GROUPE

Cette stabilisation est nécessaire pour permettre de relancer l'activité dans des conditions pérennes.

Ces efforts recouvrent en particulier le recrutement de producteurs exécutifs pour les franchises phares du Groupe et la reprise de relations normalisées avec les partenaires stratégiques du Groupe.

RELANCE DU CATALOGUE

Le principal enjeu est aujourd'hui de définir le portefeuille de droits pouvant servir de base à cette reconstruction, avec pour priorités :

- Les jeux en ligne ;
- Les jeux mobiles ;
- Les co-productions ou licences dans le multimédia (télévision et cinéma principalement) ;
- Les objets connectés ;
- Les activités de licence.

Le Groupe étudie des opportunités de partenariats stratégiques dans ces différents domaines.

2.5 CONTRATS MAJEURS DU GROUPE

Les contrats majeurs du Groupe sont les suivants :

2.5.1. Contrats avec les fabricants de consoles

Des contrats entre la Société et/ou ses filiales et les fabricants de consoles (Sony Computer Entertainment et Microsoft) régissent le fonctionnement de la relation privilégiée entre les parties. Ces contrats autorisent la Société à utiliser la technologie de ces fabricants de consoles aux fins d'éditer des produits compatibles avec leurs consoles respectives. Ces contrats abordent notamment, de façon détaillée, l'utilisation des kits de développement, le processus d'autorisation d'éditer, les redevances de l'éditeur au fabricant, la durée de la relation, les territoires concernés, les coûts de fabrication ainsi que la logistique afférente, les conditions de paiement et les obligations de confidentialité auxquelles sont tenues les parties.

2.5.2. Contrats de Licences

Le Groupe bénéficie d'une licence sur le jeu RollerCoaster Tycoon. Cette licence est concédée au Groupe jusqu'en juin 2019.

2.5.3 Contrats avec les plateformes en ligne

Le Groupe a recours à des plateformes mobiles et en ligne comme iOS Appstore d'Apple, Android de Google et la plateforme Facebook pour accéder aux utilisateurs. Il doit se conformer aux conditions générales pour les développeurs d'application qui définissent la promotion, la distribution et le fonctionnement de leur plateforme respective, c'est-à-dire Apple App Store, Google Play Store et Facebook. Ces conditions peuvent être modifiées à l'entière discrétion des propriétaires de plateformes. En outre, le Groupe est dépendant des fonctionnalités desdites plateformes.

2.5.4 Contrats avec les principales enseignes de revendeurs

Le Groupe distribue ses produits par l'intermédiaire d'un réseau de distribution centralisé constitué d'un portefeuille de clients « grands comptes ». Au titre de ces contrats de distribution, au 30 septembre 2016, aucun client ne représentait plus de 20% du solde des créances clients distributeurs. Le risque lié à la dépendance à l'égard des clients est détaillé dans la partie du présent Document de référence relative aux risques liés à l'activité.

2.6 MONTANT DE LA LIGNE DE CREDIT AVEC ALDEN

Au 30 septembre 2016, les montants dus par Atari Europe (filiale à 100% de Atari SA) à Alden au titre du prêt Alden ont été remboursés en totalité.

Au 31 mars 2016, le prêt Alden représentait un montant total, principal et intérêts courus, de 12,5 millions d'euros. Trois procédures judiciaires étaient alors en cours avec Alden, tant en France qu'aux Etats-Unis.

Le 12 juillet 2016, le Groupe Atari a conclu un accord avec Alden aboutissant à un remboursement global et définitif du prêt Alden. La société mère Atari SA a financé le rachat de ce Prêt principalement comme suit :

- Emission d'actions nouvelles au profit d'un investisseur tiers pour 2 millions d'euros, au prix de 0,17 euro par action, et émission de 5 millions d'actions nouvelles au profit d'Alden, le tout se traduisant par une dilution limitée à 9% du capital ;
- Mise en place d'un prêt-relais de 2,0 millions d'euros par Ker Ventures (holding personnelle de Frédéric Chesnais) et de 0,5 million d'euros par Alex Zyngier, administrateur. Ce prêt-relais de 2,5 millions d'euros, porte intérêt à 10% l'an et est assorti de bons de souscription d'actions au même prix que ci-dessus pour un prix d'exercice global de 875,000 euros.

Avec cet accord intervenu le 12 juillet 2016 :

- Le Groupe Atari n'a plus aucune dette envers Alden ;
- Les sûretés qui grevaient les actifs dont la marque Atari sont totalement levées ;
- Le prix de rachat est de 5,3 millions d'euros, dont 4,5 millions payés en numéraire et le solde payé par remise de 5 millions d'actions, avec un engagement de conservation de ces actions de 6 mois ; à la connaissance de la Société, avant cette opération, Alden ne détenait plus aucune action Atari ;
- Cette opération permet de constater un profit de 7,1 millions d'euros dans les comptes consolidés au 30 septembre 2016 ;
- Il est mis un terme définitif à toutes les procédures judiciaires en France et aux Etats-Unis.

La demande formulée en justice par Atari était, outre l'annulation du prêt, le remboursement en

faveur d'Atari d'un trop-payé de 4,1 millions d'euros. Pour autant, Atari a préféré conclure un accord transactionnel avec Alden sur les bases ci-dessus exposées principalement pour les raisons suivantes:

- Les risques juridiques en France, en particulier une possible annulation par la Cour d'Appel de Paris du délai de grâce de 2 ans obtenu en première instance par Atari et qui aurait inévitablement entraîné l'ouverture d'une procédure collective, ou les risques de prescription des actions judiciaires ;
- Les risques juridiques aux Etats-Unis, Alden ayant obtenu une réouverture de la procédure de Chapter 11 limitée à l'examen de la clause compromissaire et son éventuelle application au prêt ;
- Les frais d'avocats significatifs dans les deux pays ;
- Et enfin, aux plans stratégique et opérationnel, l'avantage de pouvoir lever immédiatement toutes les sûretés, notamment sur la marque, et de s'affranchir d'une incertitude majeure sur l'avenir du Groupe qui handicapait le développement de relations fructueuses avec des partenaires sur le long terme.

3. INFORMATIONS RELATIVES A LA GESTION ET AUX COMPTES

Atari a choisi d'axer sa stratégie sur cinq principaux segments en forte croissance (et) ou pour lesquels elle dispose d'une notoriété de marque importante. Ces secteurs sont :

- Les jeux en ligne ;
- Les jeux mobiles ;
- Les co-productions ou licences dans le multimédia (télévision et cinéma principalement) ;
- Les objets connectés ;
- Les activités de licence.

4. AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée générale mixte du 30 septembre 2016 a approuvé l'affectation du bénéfice d'Atari SA de l'exercice écoulé, d'un montant de 1.774.320,98 euros, en report à nouveau.

L'Assemblée Générale a, par ailleurs, décidé d'imputer partiellement le compte « Report à nouveau » au compte « Prime d'émission » d'un montant de 407.472.085,39 euros de sorte que le compte « Report à nouveau » présente au final un solde débiteur de 14.088.246,70 euros.

5. MANDATAIRES SOCIAUX

Les informations liées à la liste des mandats et à la composition de la Direction Générale sont fournies dans la partie « Gouvernement d'entreprise » de la présente actualisation du Document de Référence.

Les mandataires sociaux d'Atari sont ses administrateurs, parmi lesquels seul le Président - Directeur Général occupe une fonction dirigeante.

6. ACTUALISATION DES INFORMATIONS RELATIVES AUX FACTEURS DE RISQUES

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'existe pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous ainsi que ceux présentés dans son Document de Référence. Ces risques sont, à la date de dépôt de la présente actualisation du Document de Référence, ceux dont la Société estime que leur réalisation pourrait avoir un effet significativement défavorable sur le Groupe Atari, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. Les investisseurs sont invités à prendre en considération ces risques avant de décider, le cas échéant, d'acquiescer ou souscrire des titres financiers de la Société.

6.1 RISQUES FINANCIERS

(a) Risques liés à la réalisation des garanties octroyées par le Groupe

Depuis le remboursement du prêt Alden en juillet 2016, toutes les sûretés précédemment consenties ont été levées.

(b) Risques liés à la liquidité à la continuité d'exploitation, et aux pertes opérationnelles

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Les informations sur la continuité de l'exploitation et l'endettement sont présentées en Note 1.2, et en Note 2 aux états financiers consolidés au 30 septembre 2016.

Les tableaux de flux trésorerie établis par la Société pour les périodes de six mois closes les 30 septembre 2016 et 30 septembre 2015 figurent ci-dessous :

(M€)	30.09.2016	30.09.2015
Flux nets de trésorerie (utilisés)/générés par l'activité	2,3	(0,7)
dont activités poursuivies	2,3	(0,7)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(3,9)	(1,8)
dont activités poursuivies	(3,9)	(1,8)
dont acquisitions d'actifs incorporels et d'immobilisations	(3,9)	(1,8)
Trésorerie nette dégagée par / (utilisée pour) le financement	1,3	0,4
dont activités poursuivies	1,3	0,4
dont intérêts nets versés	(0,1)	
Autres flux	0,1	0,2
Variation de la trésorerie nette	(0,3)	(1,8)

Au cours des exercices récents, le Groupe a significativement amélioré sa situation financière :

- Au 30 septembre 2015, les capitaux propres (part du Groupe) s'élèvent à -13,6 millions d'euros. A cette même date, le Groupe enregistre un endettement net de 13,2 millions d'euros. Le Groupe ne possède pas de capacité de tirage sur sa ligne de crédit. Il ressort qu'au cours de ce semestre, la Société a utilisé 1,8 millions d'euros au titre du financement de ses opérations.
- Au 31 mars 2016, les capitaux propres (part du Groupe) s'élèvent à -10,6 millions d'euros. A cette même date l'endettement net du Groupe s'élève à 13,3 millions d'euros ;
- Au 30 septembre 2016, compte tenu de l'accord Alden et du prêt relais, les capitaux propres (part du Groupe) s'élèvent à +1,5 million d'euros. A cette même date l'endettement net du Groupe s'élève à 3,6 millions d'euros.

Pour l'exercice 2016/2017, la stratégie d'Atari est axée sur deux priorités:

- Poursuivre les efforts de stabilisation du Groupe ;
- Relancer le catalogue.

Pour l'exercice 2016/2017, le Groupe s'est fixé pour objectif le renforcement de la profitabilité, avec une saisonnalité similaire à celle de l'exercice 2015/2016.

Le tableau ci-après présente la répartition de l'endettement financier brut par date d'échéance :

(M€)	Situation au 30.09.2016	Échéances			
		30 sept.2017	30 sept.2018	30 sept.2019	30 sept.2020
OCEANES 2003-2020	(0,6)				(0,6)
OCEANES 2015-2020	(1,3)				(1,3)
Prêt actionnaires	(2,5)		(2,5)		
Autres		-			
Total passifs financiers	(4,5)	-	(2,5)	-	(1,9)

La situation de chacune de ces lignes peut être résumée comme suit :

- La ligne « Océanes 2003-2020 » est relative aux Océanes restructurées et venant à échéance en 2020 ;
- La ligne « Océanes 2015-2020 » est relative aux obligations émises en février 2015 et venant à échéance en 2020 ;
- La ligne « Prêt d'actionnaires » est relative au prêt-relais de 2,5 millions d'euros consenti par Ker Ventures (holding personnelle de Frédéric Chesnais) à hauteur de 2 millions d'euros et par Alex Zyngier, administrateur, à hauteur de 0,5 million d'euros. Ce prêt a été remboursé en totalité en novembre 2016.

6.2 RISQUES LIES AUX COMPTES DE LA SOCIETE

(a) Gestion des risques

La gestion des risques est assurée par la société mère selon le contexte des marchés financiers et en fonction des procédures établies par la direction. Les opérations de change sont effectuées, en fonction des lois locales et des possibilités d'accès aux marchés financiers. Les filiales peuvent contracter directement avec des banques locales sous la surveillance de la société Holding et en accord avec les procédures et la politique du Groupe.

Toutefois, les comptes consolidés du Groupe étant présentés en euros, les actifs, passifs, produits et charges sont enregistrés dans des devises autres que l'euro, ils doivent donc être convertis en euros au taux de change applicable pour être inclus dans les comptes consolidés du Groupe. En cas d'appréciation de l'euro par rapport à toute autre devise, la valeur en euros des actifs, passifs, produits et charges du Groupe initialement libellés dans une tierce devise diminuera et inversement en cas de dépréciation de l'euro. En conséquence, les variations de change de l'euro peuvent avoir un effet sur la valeur en euros des actifs, passifs produits et charges hors de la zone euro du Groupe, même si leur valeur est restée inchangée dans leur devise d'origine. Le risque de conversion le plus critique concerne le chiffre d'affaires et le résultat des filiales américaines qui enregistrent leurs transactions en USD ainsi que les actifs incorporels du Groupe en USD.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de la société au dollar US :

(en millions de dollars US)	30.09.2016
Total des actifs courants	4,5
Total des passifs courants	(5,6)
Net	(1,1)
Position hors bilan	-
Position nette après gestion	(1,1)

(b) Risques de taux

Le Groupe n'a pas de politique de gestion dynamique de son risque de taux car celui-ci est considéré comme quasi nul.

Au 30 septembre 2016, la dette est intégralement à taux fixe et s'élève à 4,5 millions d'euros, elle est constituée des OCEANes 2020 et du prêt d'actionnaires intégralement remboursé en novembre 2016.

La répartition par taux des emprunts du Groupe se présente de la manière suivante :

(M€)	30.09.2016	31.03.2016
Taux variable	-	12,5
Taux fixe	4,5	2,1
Total	4,5	14,5

6.3 RISQUES LIES A LA DILUTION POTENTIELLE

La Société a émis certains instruments dilutifs, comme décrit dans la section intitulée « Informations relatives à la dilution potentielle du capital de la Société » du présent document. La dilution pouvant résulter de l'exercice de l'ensemble de ces instruments dilutifs est de 8,12% au 30 septembre 2016. Ainsi, un actionnaire qui détiendrait, au 30 septembre 2016, 1,0% du capital de la Société, verrait potentiellement sa participation réduite à 0,92 % en cas d'exercice de l'ensemble de ces instruments dilutifs, et pourrait ne pas être en mesure de maintenir son niveau de participation au capital.

6.4 RISQUES LIES AUX LICENCES

Même si les licences appartenant à des tiers ne sont pas toutes essentielles pour le Groupe, dans certains cas, celles-ci dépendent de contrats de licence d'univers (personnages, histoires, marques, etc.) pour lesquels le Groupe doit se conformer aux accords en vigueur. En conséquence, la pérennité et le renouvellement des contrats de licence d'univers concédés au Groupe par des tiers, au-delà des exigences financières, sont également soumis au respect des conditions de reproduction et d'exploitation des éléments des univers concernés.

La licence RollerCoaster Tycoon représentait environ 60% du chiffre d'affaires en 2015/2016 et vient à échéance en 2019. En conséquence, le Groupe travaille au lancement de nouvelles franchises, pour réduire telle ou telle dépendance. A ce stade, le Groupe considère que la perte d'une licence (non renouvellement ou résiliation) comme RollerCoaster Tycoon pourrait, à elle seule, être de nature à avoir une incidence significative sur son activité ou son résultat. De surcroît, la perte simultanée de plusieurs licences pourrait affecter sensiblement la situation financière, l'activité ou le résultat du Groupe, dès lors que ces pertes ne seraient pas compensées par de nouvelles licences ayant le même impact économique.

L'activité du Groupe dépend en partie de licences d'utilisation de consoles (hardware) concédées par les fabricants de consoles. Ces licences, dont la durée moyenne est de trois ans, permettent le développement et l'exploitation de produits sur un support propriétaire (PSP, Xbox 360, PS3, WII, iPhone, etc.). Ces accords mettent également à la charge du Groupe une garantie contre les recours que des tiers pourraient tenter directement contre les fabricants du fait de ces produits. Cette garantie concerne le contenu, le marketing ou la vente de ces produits et couvre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers. En revanche, aucune licence de hardware n'est nécessaire pour les produits édités sur le format compatible PC.

6.5 RISQUES LIES AU SECTEUR DES JEUX VIDEO

Ces risques sont décrits aux pages 29 à 31 du Document de Référence 2015/2016.

6.6 RISQUES JURIDIQUES

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales, administratives et fiscales. Les risques juridiques significatifs auxquels le Groupe est exposé sont présentés ci-dessous.

Hormis les litiges dont il est question dans le présent document, il n'a été engagé, à la connaissance de la Société, aucune poursuite de la part d'un gouvernement, aucune procédure judiciaire ou d'arbitrage, en ce compris toute procédure en cours ou menace de procédure, qui pourrait avoir un impact significatif sur la situation financière du Groupe et sa rentabilité ou a eu un tel impact au cours des douze derniers mois.

Litige entre des anciens salariés et la Société

Au cours d'un exercice précédent, un litige significatif s'est révélé, opposant la Société à un ancien salarié du Groupe qui revendiquait la qualité de co-auteur d'une des principales franchises du Groupe. Le demandeur invoque un préjudice financier et moral né de la diffusion prétendument illégitime par le Groupe des jeux basés sur cet univers. La demande avoisine les 17 millions d'euros. A ce stade de la procédure, la Société conteste catégoriquement la qualité d'auteur et/ou de co-auteur au demandeur et considère ses revendications infondées tant sur le fond que sur le montant. Les conclusions respectives des parties ont été déposées devant les juridictions compétentes, sans qu'il y ait eu d'avancée significative sur les exercices précédents. En septembre 2016, le juge a ordonné une expertise qui est aujourd'hui en cours.

7. **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIARES RESUMES (SEMESTRE CLOS
LE 30 SEPTEMBRE 2016)**



Société anonyme au capital de 2.014.502,79 euros
Siège social : 78 rue Taitbout 75009 PARIS – France
341 699 106 RCS Paris

RAPPORT SEMESTRIEL
PREMIER SEMESTRE 2016/2017
(6 mois clos le 30 septembre 2016)

SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	18
COMPTE DE RESULTAT GLOBAL	18
BILAN CONSOLIDE	19
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	20
ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	21
NOTE 1 – BASE DE PREPARATION DU RAPPORT SEMESTRIEL	22
NOTE 2 – FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE	25
NOTE 3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	26
NOTE 4 – ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	27
NOTE 5 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	28
NOTE 6 – CAPITAUX PROPRES	28
NOTE 7 – ENDETTEMENT	31
NOTE 8 – AUTRES PASSIFS COURANTS	33
NOTE 9 – PRODUIT DES ACTIVITES ORDINAIRES & INFORMATION SECTORIELLE.....	33
NOTE 10 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	33
NOTE 11– RESULTAT FINANCIER NET.....	33
NOTE 12 – IMPOTS SUR LES RESULTATS	34
NOTE 13 – PASSIFS EVENTUELS	34
NOTE 14 – ENGAGEMENTS HORS BILAN	35
NOTE 15 – OPERATIONS AVEC DES PARTIES LIEES	35
NOTE 16 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	36

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(M€)		30.09.2016	30.09.2015
Chiffre d'affaires	Note 9	6,0	4,2
Coût des ventes		(1,1)	(0,8)
MARGE BRUTE		5,0	3,4
Frais de recherche et développement		(2,0)	(1,5)
Frais marketing et commerciaux		(0,6)	(0,5)
Frais généraux et administratifs		(2,0)	(2,0)
Autres produits et charges d'exploitation		(0,1)	0,3
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		0,3	(0,4)
Résultat de cession d'actifs		-	-
Autres produits et charges opérationnels	Note 10	7,6	(0,8)
RESULTAT OPERATIONNEL		7,9	(1,1)
Coût de l'endettement financier	Note 11	(0,5)	(0,6)
Autres produits et charges financiers	Note 11	(0,0)	0,1
Impôt sur les bénéfices	Note 12	0,0	0,3
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		7,4	(1,4)
Résultat net des activités non poursuivies		-	-
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		7,4	(1,4)
Part attribuable au Groupe		7,4	(1,4)
Part attribuable aux Intérêts minoritaires		(0,0)	(0,0)
Résultat de base par action (en euros)		0,04	(0,01)
Résultat dilué par (action en euros)		0,04	(0,01)

Les notes font partie intégrante des états financiers intermédiaires.

COMPTE DE RESULTAT GLOBAL

(M€)	30.09.2016	30.09.2015
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	7,4	(1,4)
Eléments directement reconnus en capitaux propres :		
Ecart de conversion (recyclable)	0,1	(0,2)
Total du résultat directement reconnu en capitaux propres	0,1	(0,2)
RESULTAT GLOBAL	7,5	(1,6)
Part Groupe	7,5	(1,6)
Part Intérêts minoritaires	(0,0)	(0,0)

BILAN CONSOLIDE

ACTIF (M€)		30.09.2016	31.03.2016 ⁽¹⁾
Goodwill		-	-
Immobilisations incorporelles	Note 3	6,0	5,0
Immobilisations corporelles		0,0	0,0
Actifs financiers non courants	Note 4	1,9	0,2
Impôts différés actifs	Note 12	0,6	0,5
Actifs non courants		8,5	5,7
Stocks		-	-
Clients et comptes rattachés	Note 5	5,3	6,0
Actifs d'impôts exigibles		-	-
Autres actifs courants		0,7	0,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 7	0,9	1,2
Actifs détenus en vue de la vente		-	-
Actifs courants		6,9	7,9
Total actif		15,4	13,6

PASSIF (M€)		30.09.2016	31.03.2016 (1)
Capital		2,0	1,8
Primes d'émission		3,0	407,5
Réserves consolidées		(3,5)	(419,9)
Capitaux propres Part du Groupe	Note 6	1,5	(10,6)
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		1,5	(10,6)
Provisions pour risques et charges non courantes	Note 13	0,1	0,1
Dettes financières non courantes	Note 7	4,5	14,4
Impôts différés passifs		-	-
Autres passifs non courants		0,0	0,1
Passifs non courants		4,6	14,5
Provisions pour risques et charges courantes	Note 13	0,5	1,2
Dettes financières courantes	Note 7	-	0,2
Dettes fournisseurs		5,1	4,8
Dettes d'impôts exigibles		0,1	
Autres passifs courants	Note 8	3,7	3,6
Passifs courants		9,3	9,7
Total passif		15,4	13,6

(1) retraité en application d'IAS 8 (voir Note 1.1)

Les notes font partie intégrante des états financiers intermédiaires.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(M€)	30.09.2016	30.09.2015
Résultat de l'exercice	7,4	(1,4)
Charges et produits sans effets sur la trésorerie		
Dotation (reprise) aux amortissements et sur provisions sur actifs non courants	0,5	0,5
Charges (produits) liés aux stocks options et assimilées		
Perte / (profit) sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	
Autres charges calculées	(7,1)	
Coût de l'endettement financier	0,5	0,5
Charges d'impôts (exigible et différée)	(0,0)	(0,3)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	1,3	(0,7)
Impôts versés		0,6
Variation du besoin en fonds de roulement :		
Stocks	-	-
Créances Clients et comptes rattachés	0,7	(2,4)
Fournisseurs et comptes rattachés	0,3	1,1
Autres actifs et passifs courants et non courants	(0,0)	0,7
FLUX NETS DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	2,3	(0,7)
Décaissements sur acquisition ou augmentation		
Immobilisations incorporelles	(2,2)	(1,8)
Immobilisations corporelles		
Actifs financiers non courants	(1,7)	
Encaissements sur cessions ou remboursement		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Actifs financiers non courants		
FLUX NETS DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(3,9)	(1,8)
Fonds nets reçus par :		
Augmentation de capital	3,1	
Prêts et avances consenties	2,6	
Revente actions propres	1,1	0,4
Fonds nets décaissés par :		
Intérêts et frais financiers nets versés	(0,1)	
Remboursement d'emprunts	(5,4)	
Autres flux liés aux opérations de financement	(0,0)	
FLUX NETS DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	1,3	0,4
Incidence des variations du cours des devises	0,1	0,2
VARIATION DE TRESORERIE NETTE	(0,3)	(1,8)
(M€)	30.09.2016	30.09.2015
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	1,2	3,7
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	0,9	1,9
VARIATION DE TRESORERIE NETTE	(0,3)	(1,8)
Analyse de la trésorerie de clôture		
Trésorerie et équivalents trésorerie	0,9	1,9
Découverts bancaires inclus dans les dettes financières courantes	-	

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

La variation des capitaux propres consolidés s'établit ainsi :

(M€)	Capital	Prime d'émission	Actions auto-détenues	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Capitaux propres, part groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Au 31 mars 2014	0,5	277,3	(0,0)	(304,4)	(4,8)	(31,3)	0,0	(31,3)
Résultat de la période	-	-	-	1,2	-	1,2	(0,0)	1,2
Ecart de conversion	-	-	-	-	1,0	1,0	(0,0)	1,0
Résultat global	-	-	-	1,2	1,0	2,2	(0,0)	2,1
Augmentation/(Réduction) de capital	-	-	-	0,0	-	0,0	0,0	0,1
Conversion des ORANE & OCEANE	1,2	118,4	-	(93,8)	-	25,9	-	25,9
Annulation des actions propres	-	-	(6,7)	-	-	(6,7)	-	(6,7)
Résultat opérations sur actions propres	-	-	-	(1,6)	-	(1,6)	-	(1,6)
Autres mouvements	-	-	-	(1,6)	-	(1,6)	(0,0)	(1,6)
Au 31 mars 2015	1,7	395,8	(6,7)	(400,1)	(3,8)	(13,1)	0,0	(13,0)
Résultat de la période	-	-	-	0,3	-	0,3	0,0	0,3
Ecart de conversion	-	-	-	-	(0,3)	(0,3)	(0,0)	(0,3)
Résultat global	-	-	-	0,3	(0,3)	(0,0)	0,0	(0,0)
Augmentation/(Réduction) de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Conversion des ORANE & OCEANE	0,1	11,7	-	(13,6)	-	(1,8)	-	(1,8)
Annulation des actions propres	-	-	4,4	-	-	4,4	-	4,4
Résultat opérations sur actions propres	-	-	-	0,3	-	0,3	-	0,3
Autres mouvements	-	-	-	0,0	(0,0)	0,0	-	0,0
Au 31 mars 2016	1,8	407,5	(2,3)	(413,1)	(4,1)	(10,2)	0,0	(10,2)
Retraitement IAS 8	-	-	-	(0,4)	-	(0,4)	-	(0,4)
Au 31 mars 2016 retraité IAS 8	1,8	407,5	(2,3)	(413,6)	(4,1)	(10,6)	0,0	(10,6)
Résultat de la période	-	-	-	7,4	-	7,4	(0,0)	7,4
Ecart de conversion	-	-	-	-	0,1	0,1	0,0	0,1
Résultat global	-	-	-	7,4	0,1	7,5	(0,0)	7,5
Augmentation/(Réduction) de capital	0,2	3,0	-	-	-	3,2	-	3,2
Conversion des ORANE & OCEANE	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulation des actions propres	-	-	2,0	-	-	2,0	-	2,0
Résultat opérations sur actions propres	-	-	-	(0,6)	-	(0,6)	-	(0,6)
Autres mouvements	-	(407,5)	-	407,5	-	-	-	-
Au 30 septembre 2016	2,0	3,0	(0,3)	0,7	(4,0)	1,5	0,0	1,5

Atari (la « Société » ou le « Groupe ») est cotée sur le marché Euronext Paris, compartiment C (code ISIN : FR0010478248, mnémonique : ATA).

Atari (www.atari.com) est une société globale de divertissement interactif, qui exploite un portefeuille de droits intellectuels centré sur la marque Atari, les jeux Atari Classics, des propriétés telles Alone in the Dark et des licences telles que RollerCoaster Tycoon. La société a 5 lignes de développement prioritaires : les jeux vidéo, les jeux de casino en ligne, la production multimédia, les objets connectés et les activités de licence de marque.

Le modèle économique de la Société est fondé sur l'exploitation directe ou indirecte de ses droits et s'entend de la manière la plus large possible. L'exploitation directe comprend, de manière courante, l'exploitation de jeux sur des plateformes mobiles ou internet, PC ou consoles, ou sur des supports multimédia. Cette exploitation directe courante comprend aussi la vente définitive de droits dans le cadre d'une politique régulière d'arbitrage des propriétés intellectuelles. L'exploitation indirecte recouvre les accords de licence consentis à des tiers, qui se chargent alors de la fabrication et de la distribution de produits contre paiement de royalties, dans le cadre de contrats pluriannuels. D'une manière générale, toute opération concernant les droits, quelle qu'en soit la nature juridique, ressort de l'activité courante de la Société et contribue à la formation de son chiffre d'affaires.

1.1. PRINCIPES APPLIQUES AUX ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS

Préparation des états financiers

Les états financiers consolidés résumés du Groupe Atari au 30 septembre 2016 ont été établis :

- conformément aux normes IAS/IFRS et à leurs interprétations, telles qu'appliquées à la préparation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2016 et approuvées par l'Union européenne. Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/index_fr.htm ;
- conformément à la norme IAS 34, « Information financière intermédiaire » ;
- selon les mêmes principes et méthodes comptables que ceux appliqués au 31 mars 2016.

S'agissant d'états financiers résumés, ils ne comprennent pas toutes les informations requises par les normes IFRS pour les états financiers annuels. Ils doivent donc être lus conjointement avec les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2016, tels que présentés dans le rapport annuel déposé auprès de l'AMF le 4 Août 2016 sous le numéro D16-0776.

Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer de façon anticipée les normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016.

Les états financiers consolidés du Groupe ont été établis sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers détenus à des fins de transaction ou classés comme disponibles à la vente, qui sont évalués à leur juste valeur.

Atari a reconnu dans ses comptes au 31 mars 2016 le chiffre d'affaires relatif à plusieurs contrats avec des plateformes de revente de clés Steam à la suite de l'envoi des clés d'activation.

Afin de se conformer à sa politique de reconnaissance du revenu, le Groupe Atari a décidé de revoir ces opérations et de reconnaître le revenu au moment de la vente au client final, sous réserve de la réception du reporting et du paiement correspondant par la plateforme. Le chiffre d'affaires et la marge brute concernés au 31 mars 2016 étaient respectivement de 0,7 million d'euros et 0,6 million d'euros.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas constaté, dans les comptes au 31 mars 2016, sa quote-part dans les crédits de production multimédia lorsque la compensation contractuelle avec les royalties payables est permise. La prise en compte de cette opération conduit à constater un profit complémentaire de 0,2 million d'euros au 31 mars 2016.

Conformément à la norme IAS 8, ces ajustements sont comptabilisés de manière rétrospective dans les états financiers par retraitement des soldes d'ouverture des actifs, passifs et diminution de 0,4 million d'euros des capitaux propres d'ouverture.

Les impacts de l'application de la norme IAS 8 avec effet rétroactif sur le bilan consolidé au 31 mars 2016 sont les suivants :

- diminution des Clients et comptes rattachés de 0,7 million d'euros ;
- diminution des Fournisseurs et comptes rattachés de 0,3 million d'euros ;
- en contrepartie d'une baisse des capitaux propres (part du Groupe) de 0,4 million d'euros.

Les impacts de ces corrections sur le compte de résultat consolidé 2015/2016 sont les suivants :

- diminution du chiffre d'affaires de 0,7 millions d'euros pour le ramener de 12,6 millions d'euros à 11,9 millions d'euros ;
- diminution du coût des ventes de 0,3 millions d'euros pour le ramener de 2,1 millions d'euros à 1,8 million d'euros ;
- de sorte que la marge brute enregistrée, comme les autres niveaux de résultats sous-jacents, une baisse de 0,4 million d'euros.

Cette correction n'a pas d'impact sur le résultat par action de base et dilué des périodes présentées.

Les mesures appropriées ont été mises en place pour renforcer dès le 1er semestre 2016 la fiabilité des comptes et adapter en conséquence les dispositifs de contrôle interne.

Ces impacts n'ont aucune incidence sur les flux d'encaissement ou de décaissement ; les montants des flux de trésorerie générés par l'activité au 31 mars 2016 et au 30 septembre 2016 présentés dans les tableaux de flux de trésorerie consolidés ne sont pas modifiés.

Méthodes et périmètre de consolidation

Intégration globale

Toutes les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce le contrôle, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de ces sociétés afin d'obtenir des avantages de leurs activités, sont consolidées par intégration globale.

Le Groupe n'a pas d'entité ad hoc.

Périmètre de consolidation

Aucune modification de périmètre n'est intervenue au cours de l'exercice.

Le périmètre de consolidation au 30 septembre 2016 est le suivant :

Société	Date de clôture	Pays	% contrôle		% intérêt	
			30.09.2016	30.09.2015	30.09.2016	30.09.2015
Filiales en activité						
Atari Europe S.A.S.	31-mars	France	100,00	100,00	100,00	100,00
California US Holdings Inc.	31-mars	Etats Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
Atari Inc.	31-mars	Etats Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
Atari Interactive Inc	31-mars	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
Atari Productions Inc	31-mars	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
Atari Capital Partners LLC	31-mars	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
AITD Productions LLC	31-mars	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
CUBED Productions LLC	31-mars	Etats-Unis	90,72	90,72	90,72	90,72
RCTO Productions LLC	31-mars	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
ASTEROIDS Productions LLC	31-mars	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
ATARI CASINO LLC	31-mars	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
Filiales sans activité ou en cours de liquidation						
Atari Japan KK	31-mars	Japon	100,00	100,00	100,00	100,00
Curved Logic Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Game Nation Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Gamecity GmbH	31-mars	Suisse	90,00	90,00	90,00	90,00
Gremlin Group Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Gremlin Holding Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Hartland Trefoil Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Infogrames Castlefield Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Infogrames Entertainment GmbH	31-mars	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
Infogrames Entertainment Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Infogrames Interactive Direct Lt	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Infogrames Interactive GmbH	31-mars	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
Infogrames Interactive Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Infogrames Learning Interactiv	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Infogrames Learning Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Infogrames Studios Ltd.	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Maritquest Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Microprose Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Microprose Software Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Ocean Europe Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Ocean Holding Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Ocean International Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Ocean Media Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Ocean Software Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Stewart Holdings Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00

1.2. APPLICATION DU PRINCIPE DE CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Au cours des exercices récents, le Groupe a significativement amélioré sa situation financière :

- Au 30 septembre 2015, les capitaux propres (part du Groupe) s'élèvent à -13,6 millions d'euros. A cette même date, le Groupe enregistre un endettement net de 13,2 millions d'euros. Le Groupe ne possède pas de capacité de tirage sur sa ligne de crédit. Il ressort qu'au cours de ce semestre, la Société a utilisé 1,8 millions d'euros au titre du financement de ses opérations.
- Au 31 mars 2016, les capitaux propres (part du Groupe) s'élèvent à -10,6 millions d'euros. A cette même date l'endettement net du Groupe s'élève à 13,3 millions d'euros ;
- Au 30 septembre 2016, les capitaux propres (part du Groupe) s'élèvent à +1,5 million d'euros. A cette même date l'endettement net du Groupe s'élève à 3,6 millions d'euros.

Depuis le 30 septembre 2016, le Groupe Atari a procédé à une augmentation de capital d'un montant de 4,9 millions d'euros. Compte tenu de cette seule augmentation de capital, et en excluant tout autre facteur d'évolution, l'endettement financier net est désormais résorbé.

A l'issue de cette augmentation de capital: (i) les OCEANES 2003-2020 et 2020 restent inchangées ; (ii) les prêts-relais de Ker Ventures et d'Alex Zyngier sont remboursés en totalité, pour partie par compensation de créances et pour partie par remboursement en numéraire ; et (iii) la trésorerie et équivalents de trésorerie a été améliorée de 2,4 millions d'euros.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir

1.3. RECOURS A DES ESTIMATIONS

La préparation de comptes consolidés conformément aux règles édictées par les IFRS, implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qu'il juge raisonnable et réaliste. Ces estimations et hypothèses affectent le montant des actifs et passifs, les capitaux propres, le résultat ainsi que le montant des actifs et passifs éventuels, tels que présentés à la date de clôture.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses.

NOTE 2 – FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE

Les faits marquants du 1^{er} semestre de l'exercice 2016/2017 sont les suivants :

- **Remboursement du prêt Alden :**
Le 12 juillet 2016, le Groupe Atari a conclu un accord avec Alden aboutissant à un remboursement global et définitif du prêt Alden qui représentait un montant total, principal et intérêts courus, de 12,5 millions d'euros. Le prix de rachat est de 5,3 millions d'euros, dont 4,5 millions payés en numéraire et le solde par remise de 5 millions d'actions. Cette opération permet de constater un profit de 7,1 millions d'euros dans les comptes consolidés au 30 septembre 2016.
- **Augmentation de capital de 3,1 million d'euros :**
Le 12 juillet 2016, le Groupe Atari a lancé une augmentation de capital destinée à participer, à hauteur de 2,8 millions d'euros, au financement des sommes dues dans le cadre de l'accord conclu avec Alden et à hauteur de 0,3 million d'euros au financement des jeux.

- **Sorties de jeux :**
Sortie d'Atari Vault (PC) et d'Atari Flashback Classics sur consoles, et performance de l'ensemble du catalogue.
- **Casinos en ligne :**
Poursuite des initiatives de développement, avec notamment un accord de licence avec Kizzang combinant des royalties futures payables à Atari et un paiement immédiat par émission réservée d'actions gratuites et d'options d'achat d'actions en faveur d'Atari pour un montant de 1 million d'euros.
- **Activités de licence :**
Bonne performance globale de l'activité de licences, notamment avec des sociétés de technologie de premier plan ou la licence de produits Roam, combinant royalties futures et des bons de souscription gratuits d'ores et déjà émis en faveur d'Atari pour un montant de 0,6 million d'euros.
- **Objets connectés :**
Conclusion d'un partenariat avec Sigfox, premier fournisseur d'un service de communication mondial dédié à l'Internet des Objets (IoT), portant sur le développement de nouveaux objets connectés inspirés de l'univers de la marque Atari.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au 30 septembre 2016, les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (M€)	Développements en cours de production	Licences	Autres	Total
Au 31 mars 2016	6,3	0,1	-	6,5
Acquisitions	2,2	0,0		2,2
Cessions/sorties				-
Ecart de conversion	0,1	0,0		0,1
Au 30 sept. 2016	8,6	0,2	-	8,8

Amortissements (M€)	Développements en cours de production	Licences	Autres	Total
Au 31 mars 2016	(1,5)	(0,0)	-	(1,5)
Amortissements	(1,2)	(0,0)		(1,3)
Cessions/sorties			-	-
Ecart de conversion	(0,0)	(0,0)	-	(0,0)
Au 30 sept. 2016	(2,8)	(0,0)	-	(2,8)

Valeurs nettes (M€)	Développements en cours de production	Licences	Autres	Total
Au 31 mars 2016	4,8	0,1	-	5,0
Au 30 sept. 2016	5,8	0,2	-	6,0

Les frais de recherche et développement des jeux sont portés à l'actif du bilan lorsque les critères prévus par IAS 38 sont remplis :

- 1) la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,

- 2) l'intention de l'entreprise d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre,
- 3) la capacité de l'entreprise à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- 4) la capacité de cette immobilisation incorporelle à générer des avantages économiques futurs,
- 5) la disposition de l'entreprise des ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle,
- 6) la capacité de l'entreprise à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de recherche et développement ne répondant pas à ces critères restent enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Au 30 septembre 2016, différents projets remplissaient ces critères. Le Groupe apprécie à chaque clôture les avantages économiques futurs qu'il recevra de cet actif en utilisant les principes énoncés dans la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ». Ces actifs sont évalués en fonction d'un budget "a minima". Si une dérive est constatée par rapport à ce budget, et selon l'importance de cette dérive, le plan d'amortissement est accéléré ou l'actif est déprécié en totalité

Les frais de développement en cours sont, en principe, amortis sur 36 mois en linéaire à compter de la commercialisation du produit.

Pour certains produits qui marquent des difficultés à leur lancement, un amortissement sur une période plus courte est pratiqué et le Groupe procède à une analyse des cash flows prévisionnels.

A la clôture de l'exercice, la valeur nette comptable résiduelle est comparée avec les perspectives de ventes futures auxquelles sont appliquées les conditions du contrat. Si ces perspectives de ventes ne sont pas suffisantes, une provision pour dépréciation complémentaire est alors enregistrée en conséquence.

Les licences concernent des droits acquis auprès d'éditeurs tiers.

NOTE 4 – ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les actifs financiers non courants s'analysent comme suit au 30 septembre 2016 :

(M€)	30.09.2016	30.09.2015
Actifs disponibles à la vente	0,9	-
Instruments dérivés hors couverture	0,7	-
Autres actifs financiers	0,2	0,2
Actifs financiers non courants	1,9	0,2

Les actifs disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'actif a perdu de la valeur de façon prolongée ou significative. Dans ces cas, le profit ou la perte, enregistré jusqu'alors en autres éléments du résultat global est transféré en résultat.

Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont enregistrés initialement à la juste valeur ; les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations en résultant sont comptabilisées en résultat de la période.

Dans le cadre de contrats de licences conclus durant le premier semestre de l'exercice 2016-2017, Atari s'est vue rémunérer d'instruments financiers :

- Avec la société Roam, société innovante spécialisée dans les accessoires audio. Atari a reçu des bons de souscription de la société Roam enregistrés pour un montant de 0,6 million d'euros en instruments dérivés hors couverture. Atari a acquis également une option de souscription complémentaire de 10% exerçable pendant 10 ans, sur la base d'une valorisation de 20 millions de dollars US, à la seule discrétion d'Atari et à tout moment, notamment en cas

de changement de contrôle de Roam.

- Avec la société Kizzang, société qui propose un nouveau modèle de jeux de casino en ligne offrant des jackpots en monnaie réelle sans mise de fonds au départ. Atari a reçu des actions de la société Kizzang enregistrées pour un montant de 0,9 million d'euros en actifs disponibles à la vente et des options d'achat d'actions de la société Kizzang enregistrées pour un montant de 0,1 million d'euros en instruments dérivés hors couverture.

NOTE 5 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Au 30 septembre 2016 comme au 31 mars 2016, le solde des créances clients correspond aux créances envers les distributeurs, encaissées avec un décalage de 30 à 60 jours auquel s'ajoute des créances relatives aux licences de casino en ligne.

Le poste « Clients et comptes rattachés », après déduction des retours sur ventes et autres remises commerciales futures, s'analyse ainsi :

(M€)	30.09.2016	31.03.2016 ⁽¹⁾
Clients distributeurs valeurs brutes	3,3	3,7
Clients licensing valeurs brutes	2,2	2,3
Provision dépréciation	(0,2)	-
Total	5,3	6,0

(1) retraité de l'application d'IAS 8 (voir Note 1.1)

NOTE 6 – CAPITAUX PROPRES

Au 30 septembre 2016, la Société avait 201.450.279 actions émises et en circulation, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune. La variation du nombre d'actions en circulation se présente ainsi :

(M€)	30.09.2016	31.03.2016
Nombre d'actions à l'ouverture	183 185 574	170 813 236
Augmentation de capital	18 264 705	-
Conversion d'ORANES		12 372 338
Conversion d'OCEANES	-	-
Nombre d'actions à la clôture	201 450 279	183 185 574

Le tableau ci-dessous présente les variations des capitaux propres sur la période close au 30 septembre 2016 :

Capitaux propres au 31 mars 2016 (M€)	(10,2)
Retraitement IAS 8	(0,4)
Capitaux propres au 31 mars 2016 retraité IAS 8	(10,6)
Résultat net	7,4
Augmentation de capital	3,2
Variation des titres en autocontrôle	1,4
Variation des écarts de change et divers	0,1
Capitaux propres au 30 septembre 2016 (M€)	1,5

Les variations intervenues sur la période sont principalement imputables au résultat de la période et aux opérations sur titres en autocontrôle.

Retraitement IAS 8 :

Atari a reconnu dans ses comptes au 31 mars 2016 le chiffre d'affaires relatif à plusieurs contrats avec des plateformes de revente de clés Steam à la suite de l'envoi des clés d'activation.

Afin de se conformer à sa politique de reconnaissance du revenu, le Groupe Atari a décidé de revoir ces opérations et de reconnaître le revenu au moment de la vente au client final, sous réserve de la réception du reporting et du paiement correspondant par la plateforme. Le chiffre d'affaires et la marge brute concernés au 31 mars 2016 étaient respectivement de 0,7 million d'euros et 0,6 million d'euros.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas constaté, dans les comptes au 31 mars 2016, sa quote-part dans les crédits de production multimédia lorsque la compensation contractuelle avec les royalties payables est permise. La prise en compte de cette opération conduit à constater un profit complémentaire de 0,2 million d'euros au 31 mars 2016.

Conformément à la norme IAS 8, ces ajustements sont comptabilisés de manière rétrospective dans les états financiers par retraitement des soldes d'ouverture des actifs, passifs et diminution de 0,4 million d'euros des capitaux propres d'ouverture.

Les impacts de l'application de la norme IAS 8 avec effet rétroactif sur le bilan consolidé au 31 mars 2016 sont les suivants :

- diminution des Clients et comptes rattachés de 0,7 million d'euros ;
- diminution des Fournisseurs et comptes rattachés de 0,3 million d'euros ;
- en contrepartie d'une baisse des capitaux propres (part du Groupe) de 0,4 million d'euros.

Les mesures appropriées ont été mises en place pour renforcer dès le 1er semestre 2016 la fiabilité des comptes et adapter en conséquence les dispositifs de contrôle interne.

Ces impacts n'ont aucune incidence sur les flux d'encaissement ou de décaissement ; les montants des flux de trésorerie générés par l'activité au 31 mars 2016 et au 30 septembre 2016 présentés dans les tableaux de flux de trésorerie consolidés ne sont pas modifiés.

6.1. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

La Société peut attribuer des options de souscription d'actions à ses dirigeants et cadres supérieurs, ainsi qu'à d'autres collaborateurs, au titre de leur contribution à la performance du Groupe. À la date d'attribution, le prix d'exercice de l'option fixé est proche du cours auquel s'échangent les actions de la Société. Les options attribuées ont en général une durée de vie de huit ans et une période d'acquisition comprise entre zéro et trois ans.

Le dernier plan d'attribution d'options de souscription d'actions (plan N°23) a été décidé par l'assemblée générale du 30 septembre 2014 pour un nombre de 8 004 000 options de souscription.

Au 30 septembre 2016, le nombre total d'actions pour lesquelles des options existantes pouvaient être exercées représentait 3,97 % du capital de la Société à cette date. Les principales caractéristiques de toutes les options de souscription d'actions attribuées par Atari et encore en circulation sont récapitulées dans le tableau ci-dessous.

Aucune autre option de souscription d'actions d'Atari n'a été attribuée par d'autres sociétés du Groupe.

Plans d'options en cours	Plan N°23
Date de l'Assemblée Générale	30-sept-14
Date du Conseil d'Administration	09-mai-14 29-juin-15 04-janv-16 27-juin-16
Nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées	8 004 000
<i>Dont aux membres du comité exécutif et du conseil d'Administration</i>	<i>5 650 000</i>
Point de départ d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions	01-nov-14
Date d'expiration des options de souscription ou d'achat d'actions	31-oct-22 31-oct-23 03-janv-24 31-mai-24
Prix des options de souscription ou d'achat d'actions (en euros) (1)	0,20€ - 0,19€ 0,16€ - 0,17€
Modalités d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions	1/3 / an
Options de souscription ou d'achat d'actions en circulation au 31 mars 2014	-
Options attribuées entre le 1er avril 2014 et le 31 mars 2015	5 104 000
Options annulées entre le 1er avril 2014 et le 31 mars 2015	-
Options de souscription ou d'achat d'actions en circulation au 31 mars 2015	5 104 000
Options attribuées entre le 1er avril 2015 et le 31 mars 2016	521 472
Options annulées entre le 1er avril 2015 et le 31 mars 2016	-
Options de souscription ou d'achat d'actions en circulation au 31 mars 2016	5 625 472
Options attribuées entre le 1er avril 2016 et le 30 septembre 2016	2 378 528
Options annulées entre le 1er avril 2016 et le 30 septembre 2016	-
Options de souscription ou d'achat d'actions en circulation au 30 septembre 2016	8 004 000

(1) Le prix de souscription des options est déterminé sans décote ou prime par rapport au cours de bourse de la moyenne des cours moyens pondérés des vingt dernières séances de bourse précédant l'attribution des options.

6.2. JUSTE VALEUR DES OPTIONS ATTRIBUEES PENDANT LA PERIODE

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 " Paiement fondé sur des actions ", les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les comptes consolidés selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées, estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des options reçues, est déterminée à la date d'attribution. La juste valeur des stock-options est déterminée selon le modèle Black & Scholes. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires, tel que l'exercice des options avant la fin de période d'exercice.

Les changements ultérieurs dans la juste valeur de l'instrument ne sont pas considérés.

6.3. BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (BSA)

Dans le cadre de l'accord conclu avec Alden intervenu le 12 juillet 2016, Atari avait mis en place un emprunt de 2,0 M€ souscrit par Ker Ventures (holding personnelle de Frédéric Chesnais) et de 0,5 M€ souscrit par Alexandre Zyngier, administrateur. Le Conseil d'administration du 7 juillet 2016 avait attribué en rémunération complémentaire des sommes prêtées 4 117 647 BSA pour Ker Ventures et 1 029 412 BSA pour Alexandre Zyngier. Ces BSA sont exerçables à tout moment pendant 5 ans avec un prix de souscription sans décote de 0,17 euros. La juste valeur de ces BSA a été déterminée selon le modèle Black & Scholes.

Comme annoncé en octobre, Atari a prévu de substituer à ces BSA de nouveaux BSA exerçables en actions nouvelles à Ker Ventures et à Alexandre Zyngier dans les mêmes quantités et modalités que les BSA émis le 12 juillet 2016. Cependant, les actions livrées en cas d'exercice de ces nouveaux BSA seront des actions nouvelles, l'exercice de ces nouveaux BSA entrainera donc une dilution supplémentaire. De façon concomitante à cette nouvelle émission de BSA, Ker Ventures et Alexandre Zyngier renonceront aux anciens BSA attribués en juillet 2016 qui seront de fait annulés. La dilution potentielle de ces BSA serait de 2,56% sur la base du capital au 30 septembre 2016.

NOTE 7 – ENDETTEMENT

7.1. ENDETTEMENT PAR NATURE

L'endettement financier net du Groupe ressort à 3,6 millions d'euros et se présente de la manière suivante :

(M€)	30.09.2016	31.03.2016
OCEANES 2003-2020	(0,6)	(0,6)
OCEANES 2015-2020	(1,3)	(1,3)
Ligne de crédit Alden	-	(12,5)
Prêt actionnaires	(2,5)	-
Autres	-	(0,2)
Endettement financier brut	(4,5)	(14,5)
Trésorerie et équivalents trésorerie	0,9	1,2
Endettement financier net	(3,6)	(13,3)

L'endettement financier brut et sa variation sur la période a évolué comme suit :

(M€)	Océanes 2003 - 2020	Océanes 2015 - 2020	Oranes	Prêt Alden	Prêt actionnaires	Total
Courant			0,2			0,2
Non courant	0,6	1,3	-	12,5		14,4
Endettement au 31 mars 2016	0,6	1,3	0,2	12,5	-	14,5
Augmentation de l'exercice					2,5	2,5
Remboursement de l'exercice		(0,0)	(0,2)	(12,5)		(12,6)
Variation des intérêts courus		0,0		0,0	0,0	0,1
Endettement au 30 sept. 2016	0,6	1,3	-	0,0	2,5	4,5
Courant			-			-
Non courant	0,6	1,3	-	0,0	2,5	4,5
Endettement au 30 sept. 2016	0,6	1,3	-	0,0	2,5	4,5

OCEANE 2003-2009 DEVENUES OCEANE 2003-2020

Le 23 décembre 2003, la Société avait émis 16 487 489 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (ci-après les « OCEANE 2003-2020 ») d'une valeur nominale de 7 euros, dont le montant total en principal s'élevait à 124,30 millions d'euros. Ces obligations, qui arrivaient initialement à échéance le 1er avril 2009, portaient intérêt à 4% annuellement. Chaque obligation pouvait initialement être convertie en une action Atari.

Le 29 septembre 2006, l'Assemblée générale des porteurs d'OCEANE 2003-2009 a modifié ces OCEANE de la façon suivante :

- modification de la date d'échéance du 1er avril 2009 au 1er avril 2020 ;
- perte par les porteurs des OCEANE à partir du 1er avril 2009 de la faculté de conversion et/ou d'échange de leurs titres de créances en actions Atari nouvelles ou existantes ;
- modification du taux de l'intérêt nominal qui était initialement de 4% à 0,1% ;
- suppression de l'article 2.5.10 du contrat d'émission intitulé « Exigibilité anticipée des OCEANE 2020 en cas de défaut ».

Depuis le 1er avril 2009, les détenteurs d'OCEANE 2003-2020 n'ont plus la possibilité de souscrire, échanger ou acheter des actions Atari. Les OCEANE 2003-2020 n'ont plus d'effet dilutif sur le capital social de la Société depuis cette date.

Au 30 septembre 2016, il reste en circulation 82 906 OCEANE 2003-2020.

OCEANES 2015-2020 (ISIN FR0012395663)

En février 2015, la Société a émis 14 213 455 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (ci-après les « OCEANE 2020 ») d'une valeur nominale de 0,35 euro, dont le montant total en principal s'élevait à 4,97 millions d'euros. Cet emprunt obligataire porte intérêt à un taux de 7,5 % l'an, payable in fine. Chaque obligation peut être convertie en une action Atari. Cette émission a fait l'objet d'un prospectus qui a reçu le visa numéro 15-035 de l'AMF le 23 janvier 2015.

Au 30 septembre 2016, 3 354 684 OCEANE 2020 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à la conversion, cela entraînerait l'émission de 3 354 684 actions nouvelles avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 1,46 % au 30 septembre 2016.

LIGNE DE CREDIT ALDEN

Au 30 septembre 2016, le prêt Alden, d'un montant de 12,5 millions d'euros, principal et intérêts courus, est intégralement remboursé à la suite de l'accord transactionnel intervenu le 12 juillet 2016.

PRET D'ACTIONNAIRES

La ligne « Prêt d'actionnaires » est relative au prêt-relais de 2,5 millions d'euros consenti par Ker Ventures (holding personnelle de Frédéric Chesnais) à hauteur de 2 millions d'euros et par Alex Zyngier, administrateur, à hauteur de 0,5 million d'euros. Ce prêt, rémunéré au taux de 10% l'an et par la remise de 5 147 059 bons de souscription d'actions à 0,17 euro de prix de souscription, a été remboursé en totalité en novembre 2016.

7.2. ENDETTEMENT PAR MATURITE

Les emprunts du Groupe par maturité se ventilent ainsi :

(M€)	Situation au	Échéances			
	30.09.2016	30 sept.2017	30 sept.2018	30 sept.2019	30 sept.2020
OCEANES 2003-2020	(0,6)				(0,6)
OCEANES 2015-2020	(1,3)				(1,3)
Prêt actionnaires	(2,5)		(2,5)		
Autres		-			
Total passifs financiers	(4,5)	-	(2,5)	-	(1,9)

Après remboursement du prêt d'actionnaire, intervenu en novembre 2016, les dettes du Groupe sont en totalité à échéance 2020.

7.3. ENDETTEMENT PAR TAUX D'INTERET (FIXE – VARIABLE)

La répartition par taux des emprunts du Groupe se présente de la manière suivante :

(M€)	30.09.2016	31.03.2016
Taux variable	-	12,5
Taux fixe	4,5	2,1
Total	4,5	14,5

Au 30 septembre 2016, la totalité des emprunts est en taux fixe.

NOTE 8 – AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent à 3,7 millions d'euros au 30 septembre 2016, contre 3,6 million d'euros au 31 mars 2016.

Au 30 septembre 2016, ces passifs incluent principalement les produits constatés d'avance sur les licences de casino (à hauteur de 1,8 million d'euros), des intéressements à payer, les charges sociales salariales à payer et des impôts divers.

NOTE 9 – PRODUIT DES ACTIVITES ORDINAIRES & INFORMATION SECTORIELLE

La direction estime que l'analyse de son chiffre d'affaires par zone géographique ou par plateforme n'est pas pertinente ou révélatrice de son activité opérationnelle. Atari n'a qu'une seule activité qui consiste dans l'exploitation de son portefeuille de droits.

NOTE 10 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Au 30 septembre 2016, les autres produits et charges opérationnels qui s'élèvent à 7,6 millions d'euros correspondent, à hauteur de 7,1 millions d'euros, au profit lié au rachat du prêt Alden et pour le solde à certaines charges de restructuration non récurrentes, principalement à des honoraires d'avocats et des reprises de provisions.

NOTE 11 – RESULTAT FINANCIER NET

(M€)	30.09.2016	30.09.2015
Intérêts des emprunts obligataires	(0,1)	(0,2)
Intérêts de l'emprunt Alden	(0,0)	(0,3)
Intérêts prêt d'actionnaires	(0,3)	
Autres	(0,1)	(0,0)
Coût de l'endettement financier	(0,5)	(0,6)
Résultat de change	(0,0)	0,1
Produits financiers	0,0	-
Charges financières	-	-
Autres	-	0,0
Autres produits et charges financières	(0,0)	0,1
Résultat financier net	(0,5)	(0,5)

Le coût de l'endettement financier ressort en baisse par rapport à l'exercice précédent principalement du fait du remboursement du prêt Alden. Les intérêts sur prêt d'actionnaires au 30 septembre 2016 enregistrent principalement la valeur, déterminée selon le modèle Black & Scholes, des bons de souscription d'actions remis en rémunération des prêts d'actionnaires.

NOTE 12 – IMPOTS SUR LES RESULTATS

12.1. ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPOT EXIGIBLE

Compte tenu de ses résultats et de ses reports déficitaires, le Groupe a enregistré une charge d'impôt, au titre de la période close le 30 septembre 2016, d'un montant de 0,04 million d'euros.

12.2. ANALYSE DES IMPOTS DIFFERES

Atari SA a opté, depuis le 1er juillet 1995, pour le régime de l'intégration fiscale au titre du Groupe qu'elle constitue avec ses filiales françaises. Au 31 mars 2016, le résultat fiscal de la société Atari Europe était bénéficiaire de 1,0 million d'euros, le montant de l'économie d'impôt réalisé alors grâce à ce régime était d'environ 0,3 million d'euros.

Aux 30 septembre 2015 et 31 mars 2016, les pertes fiscales reportables du Groupe d'intégration fiscale en France sont supérieures à 730 millions d'euros.

Les impôts différés actifs sur reports déficitaires non reconnus aux 30 septembre 2015 et 31 mars 2016 sont d'un montant de 245 millions d'euros représentant une valeur de 1,24 euro par action, hors action en autocontrôle composant le capital au 30 septembre 2016.

Au 30 septembre 2016, le résultat fiscal d'intégration est bénéficiaire de 1,2 million d'euros avant imputation des reports déficitaires. L'utilisation de ceux-ci sur le résultat fiscal au 30 septembre 2016 permet ainsi une économie d'impôt d'environ 0,33 million d'euros.

Compte tenu des perspectives de résultat de l'exercice en cours et des deux suivants, le Groupe a constaté un impôt différé actif complémentaire de 0,04 million d'euros portant le montant des impôts différés actifs au titre de l'activation des déficits sur la France à 0,6 M€ au 30 septembre 2016. Les impôts différés actifs non reconnus sur autres différences temporaires ne sont pas significatifs.

NOTE 13 – PASSIFS EVENTUELS

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales, administratives et fiscales. Les risques juridiques significatifs auxquels le Groupe est exposé sont présentés ci-dessous.

Hormis les litiges dont il est question dans le présent document, il n'a été engagé, à la connaissance de la Société, aucune poursuite de la part d'un gouvernement, aucune procédure judiciaire ou d'arbitrage, en ce compris toute procédure en cours ou menace de procédure, qui pourrait avoir un impact significatif sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe ou a eu un tel impact au cours des 12 derniers mois.

La société considère, qu'en l'état des procédures et des éléments mis à sa disposition, la plupart des risques juridiques présentés ci-dessous doivent être traités comme des passifs éventuels selon les critères définis par IAS 37. En conséquence, la Société considère qu'il n'y a pas lieu de constituer de provisions sur ces litiges. En revanche, concernant certains litiges, la Société a été en mesure d'estimer le risque probable et a donc comptabilisé, le cas échéant, des provisions. Ainsi, il y a environ 0,5 million d'euros de provisions pour la période se terminant le 30 septembre 2016, contre 1,3 million d'euros au titre de la période précédente.

LITIGE ENTRE DES ANCIENS SALARIES ET LA SOCIETE

Au cours d'un exercice précédent, un litige significatif s'est révélé, opposant la Société à un ancien salarié du Groupe qui revendiquait la qualité de co-auteur d'une des principales franchises du Groupe. Le demandeur invoque un préjudice financier et moral né de la diffusion prétendument illégitime par le Groupe des jeux basés sur cet univers. La demande avoisine les 17 millions d'euros. A ce stade de la procédure, la Société conteste catégoriquement la qualité d'auteur et/ou de co-auteur au demandeur et considère ses revendications infondées tant sur le fond que sur le montant. Les conclusions respectives des parties ont été déposées devant les juridictions compétentes, sans qu'il y ait eu d'avancée significative sur les exercices précédents. En septembre 2016, le juge a ordonné une expertise qui est aujourd'hui en cours.

NOTE 14 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Compte tenu de l'accord intervenu avec Alden, en date du 12 juillet 2016, il n'existe plus aucune sûreté ou garantie significative octroyée à des tiers.

NOTE 15 – OPERATIONS AVEC DES PARTIES LIEES

15.1. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Entre le 1^{er} avril 2016 et la date de la présente actualisation du Document de Référence, de nouvelles conventions réglementées ont été soumises à autorisation préalable du Conseil d'administration de la Société conformément aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce relatifs aux conventions réglementées. Celles-ci ont été conclues afin de permettre à Atari SA d'honorer ses engagements auprès d'Alden dans les courts délais prévus dans l'accord transactionnel :

- Contrat de prêt par Ker Ventures à Atari SA, pour une durée de cinq jours, de 5 millions d'actions valorisées à 850 000 euros et rémunéré au taux d'intérêt légal autorisé par le Conseil d'Administration du 13 juillet 2016 ; ce prêt a été remboursé intégralement moyennant le paiement d'intérêts d'un montant total de 151,60 euros.
- Contrat de prêt par Ker Ventures à Atari SA, d'un montant de 2,0 millions d'euros, pour une durée maximale de 18 mois rémunéré par un intérêt au taux de 10% l'an et l'attribution gratuite de 4 117 647 bons de souscription d'action exerçables à tout moment pendant cinq ans avec un prix de souscription de 0,17 € autorisé par le Conseil d'Administration du 7 juillet 2016 ;
- Contrat de prêt par A. Zyngier à Atari SA, d'un montant de 0,5 million d'euros, pour une durée maximale de 18 mois rémunéré par un intérêt au taux de 10% l'an et l'attribution gratuite de 1 029 412 bons de souscription d'action exerçables à tout moment pendant cinq ans avec un prix de souscription de 0,17 € autorisé par le Conseil d'Administration du 7 juillet 2016 ;

15.2. REMUNERATION ET AVANTAGES ACCORDES AUX DIRIGEANTS

Les tableaux ci-après intègrent les rémunérations et les avantages de toutes natures du et/ou versés aux mandataires sociaux en lien avec leur mandat par la société et par les sociétés contrôlées, au sens de l'article L233-16 du Code de Commerce, par la société dans lequel le mandat est exercé. Les éléments de rémunération sont décrits dans la note 7 du rapport de gestion figurant dans le Document de Référence 2015/2016. La rémunération de Frédéric Chesnais est fixée en dollars et est inchangée depuis l'origine. Le taux de change utilisé ci-dessous est le taux de change historique du jour de détermination de cette rémunération.

Tableau 1 : Rémunération des dirigeants mandataires sociaux :

Frédéric Chesnais - PDG (Montants en K€)	30 septembre 2016				30 septembre 2015			
	Montants dus		Montants versés		Montants dus		Montants versés	
	Atari SA	Autres sociétés	Atari SA	Autres sociétés	Atari SA	Autres sociétés	Atari SA	Autres sociétés
Rémunération fixe	6	156	-	106	6	156	-	156
Rémunération variable	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-	-	-	-	-
Jetons de présence (net à payer)	10	-	-	-	10	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	16	156	-	106	16	156	-	156

Tableau 2 : Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants :

(Montants en K€)	30 septembre 2016		30 septembre 2015	
	Jetons de présence	Autres rémunérations	Jetons de présence	Autres rémunérations
Alexandre Zyngier	10	13	10	14
Erick Euvrad	10	-	10	-
Alyssa Padia Walles	10	-	10	-
TOTAL	30	13	30	14

NOTE 16 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**Augmentation de capital/Remboursement du prêt d'actionnaires**

Le 10 novembre 2016, Atari a réalisé une augmentation de capital pour un montant, prime d'émission comprise, de 4,9 millions d'euros ayant pour objectif de finaliser le désendettement du Groupe à la suite de l'accord conclu avec Alden et de le doter de moyens pour financer son développement. A l'issue de cette opération, et compte tenu de cette seule augmentation de capital en excluant tout autre facteur d'évolution, l'endettement financier net est désormais résorbé.

Cession de la marque « Test Drive »

En décembre 2016, Atari a cédé à Bigben Interactive la marque « Test Drive » pour un prix de 0,9 million d'euros. Cette cession emporte pour Bigben Interactive le droit de développer et d'exploiter tout nouveau jeu Test Drive, Atari conservant quant à elle pour le futur les droits d'exploitation de tous les jeux Test Drive sortis jusqu'à ce jour. La cession contribuera pour plus de 0,8 million euros à la marge de l'exercice clos le 31 mars 2017.

8. RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIELLE (SEMESTRE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2016)

1. ENVIRONNEMENT

Atari (la « Société » ou le « Groupe ») est cotée sur le marché Euronext Paris, compartiment C (code ISIN : FR0010478248, mnémonique : ATA).

Atari (www.atari.com) est une société globale de divertissement interactif, qui exploite un portefeuille de droits intellectuels centré sur la marque Atari, les jeux Atari Classics, des propriétés telles Alone in the Dark et des licences telles que RollerCoaster Tycoon. La société a 5 lignes de développement prioritaires : les jeux vidéo, les jeux de casino en ligne, la production multimédia, les objets connectés et les activités de licence de marque.

Le modèle économique de la Société est fondé sur l'exploitation directe ou indirecte de ses droits et s'entend de la manière la plus large possible. L'exploitation directe comprend, de manière courante, l'exploitation de jeux sur des plateformes mobiles ou internet, PC ou consoles, ou sur des supports multimédia. Cette exploitation directe courante comprend aussi la vente définitive de droits dans le cadre d'une politique régulière d'arbitrage des propriétés intellectuelles. L'exploitation indirecte recouvre les accords de licence consentis à des tiers, qui se chargent alors de la fabrication et de la distribution de produits contre paiement de royalties, dans le cadre de contrats pluriannuels. D'une manière générale, toute opération concernant les droits, quelle qu'en soit la nature juridique, ressort de l'activité courante de la Société et contribue à la formation de son chiffre d'affaires.

2. ANALYSE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

2.1. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE RESUME

(M€)	30.09.2016	30.09.2015
Chiffre d'affaires	6,0	4,2
Coût des ventes	(1,1)	(0,8)
MARGE BRUTE	5,0	3,4
Frais de recherche et développement	(2,0)	(1,5)
Frais marketing et commerciaux	(0,6)	(0,5)
Frais généraux et administratifs	(2,0)	(2,0)
Autres produits et charges d'exploitation	(0,1)	0,3
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	0,3	(0,4)
Résultat de cession d'actifs	-	-
Autres produits et charges opérationnels	7,6	(0,8)
RESULTAT OPERATIONNEL	7,9	(1,1)

- **Chiffre d'affaires consolidé**

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 6,0 millions d'euros contre 4,2 millions sur le 1^{er} semestre 2015/2016. Il est constitué principalement des revenus des activités numériques provenant des jeux Mobiles et Internet et des royalties liées aux activités de licences.

- **Marge brute**

La marge brute est de 5,0 millions d'euros, comparée à 3,4 millions d'euros. L'évolution de la marge brute est principalement liée à l'évolution du mix-produits.

- **Frais de recherche et de développement**

Au cours du premier semestre de l'exercice 2016/2017, les frais de développement, nets des montants portés en immobilisations incorporelles en cours pour 2,2 millions d'euros, sont de 2,0 millions d'euros. Au 30 septembre 2015, ceux-ci s'élevaient à 1,5 million d'euros, 1,7 million d'euros étaient portés en immobilisations.

- **Frais marketing et commerciaux**

Les frais marketings et commerciaux se sont élevés à 0,6 million d'euros au titre du premier semestre de l'exercice 2016/2017. Les frais marketings et commerciaux étaient de 0,5 million d'euros au titre du premier semestre de l'exercice 2015/2016.

- **Frais généraux et administratifs**

Les frais généraux et administratifs sont restés stables, ils se sont élevés au 30 septembre 2016 comme au 30 septembre 2015 à 2,0 millions d'euros.

- **Autres produits et charges d'exploitation**

Les autres produits et charges d'exploitation ne sont pas significatifs.

- **Résultat opérationnel courant**

Le résultat opérationnel du 1er semestre 2016/2017 ressort bénéficiaire de 0,3 million d'euros contre une perte de (0,4) million d'euros au 1er semestre 2015/2016.

- **Autres produits et charges opérationnels**

Au 30 septembre 2016, les autres produits et charges opérationnels qui s'élèvent à 7,6 millions d'euros correspondent, à hauteur de 7,1 millions d'euros, au profit lié au rachat du prêt Alden et pour le solde à certaines charges de restructuration non récurrentes, principalement à des honoraires d'avocats et des reprises de provisions.

- **Résultat opérationnel**

Le résultat opérationnel du 1er semestre 2016/2017 ressort un profit de 7,9 millions d'euros contre une perte de (1,1) million d'euros au 1er semestre 2015/2016.

AUTRES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

(M€)	30.09.2016	30.09.2015
RESULTAT OPERATIONNEL	7,9	(1,1)
Coût de l'endettement financier	(0,5)	(0,6)
Autres produits et charges financiers	(0,0)	0,1
Impôt sur les bénéfices	0,0	0,3
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES	7,4	(1,4)
Résultat net des activités non poursuivies	-	-
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	7,4	(1,4)
Part attribuable au Groupe	7,4	(1,4)
Part attribuable aux Intérêts minoritaires	(0,0)	(0,0)

- **Coût de l'endettement financier**

Le coût de l'endettement financier ressort en baisse par rapport à l'exercice précédent principalement du fait du remboursement du prêt Alden.

- **Autres produits et charges financiers**

Les autres charges financières au 30 septembre 2016 sont non significatives et correspondent à des résultats de change.

- **Impôt sur les résultats**

Aux 30 septembre 2015 et 31 mars 2016, les pertes fiscales reportables du Groupe sont supérieures à 730 millions d'euros.

Au 30 septembre 2016, le résultat fiscal d'intégration des sociétés françaises est bénéficiaire de 1,2 million d'euros avant imputation des reports déficitaires. L'utilisation de ceux-ci sur le résultat fiscal au 30 septembre 2016 permet ainsi une économie d'impôt d'environ 0,4 million d'euros.

Compte tenu des perspectives de résultat pour les exercices 2016/2017 à 2018/2019, le Groupe a constaté au 30 septembre 201 un complément d'impôt différé actif de 0,04 million d'euros.

- **Résultat net (part du Groupe)**

Le résultat net du premier semestre 2016/2017 ressort un bénéfice de 7,4 millions d'euros, par rapport à la perte de (1,4) million d'euros enregistrée au 1^{er} semestre 2014/2015.

- **Information sectorielle**

Le Groupe ne présente plus les informations sectorielles car elles ne sont pas pertinentes.

2.2. BILAN CONSOLIDE

ACTIF (M€)	30.09.2016	31.03.2016 ⁽¹⁾
Goodwill	-	-
Immobilisations incorporelles	6,0	5,0
Immobilisations corporelles	0,0	0,0
Actifs financiers non courants	1,9	0,2
Impôts différés actifs	0,6	0,5
Actifs non courants	8,5	5,7
Stocks	-	-
Clients et comptes rattachés	5,3	6,0
Actifs d'impôts exigibles	-	-
Autres actifs courants	0,7	0,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,9	1,2
Actifs détenus en vue de la vente	-	-
Actifs courants	6,9	7,9
Total actif	15,4	13,6

(1) retraité en application d'IAS 8 (voir paragraphe sur les capitaux propres ci-dessous)

PASSIF (M€)	30.09.2016	31.03.2016 (1)
Capital	2,0	1,8
Primes d'émission	3,0	407,5
Réserves consolidées	(3,5)	(419,9)
Capitaux propres Part du Groupe	1,5	(10,6)
Intérêts minoritaires	0,0	0,0
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	1,5	(10,6)
Provisions pour risques et charges non courantes	0,1	0,1
Dettes financières non courantes	4,5	14,4
Impôts différés passifs	-	-
Autres passifs non courants	0,0	0,1
Passifs non courants	4,6	14,5
Provisions pour risques et charges courantes	0,5	1,2
Dettes financières courantes	-	0,2
Dettes fournisseurs	5,1	4,8
Dettes d'impôts exigibles	0,1	
Autres passifs courants	3,7	3,6
Passifs courants	9,3	9,7
Total passif	15,4	13,6

(1) retraité en application d'IAS 8 (voir paragraphe sur les capitaux propres ci-dessous)

- **Immobilisations incorporelles**

Au 30 septembre 2016, les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (M€)	Développements en cours de production	Licences	Autres	Total
Au 31 mars 2016	6,3	0,1	-	6,5
Acquisitions	2,2	0,0		2,2
Cessions/sorties				-
Ecart de conversion	0,1	0,0		0,1
Au 30 sept. 2016	8,6	0,2	-	8,8

Amortissements (M€)	Développements en cours de production	Licences	Autres	Total
Au 31 mars 2016	(1,5)	(0,0)	-	(1,5)
Amortissements	(1,2)	(0,0)		(1,3)
Cessions/sorties				-
Ecart de conversion	(0,0)	(0,0)		(0,0)
Au 30 sept. 2016	(2,8)	(0,0)	-	(2,8)

Valeurs nettes (M€)	Développements en cours de production	Licences	Autres	Total
Au 31 mars 2016	4,8	0,1	-	5,0
Au 30 sept. 2016	5,8	0,2	-	6,0

Les frais de recherche et développement des jeux sont portés à l'actif du bilan lorsque les critères prévus par IAS 38 sont remplis.

Les licences concernent des droits acquis auprès d'éditeurs tiers.

- **Actifs financiers non courants**

Les actifs financiers non courants s'analysent comme suit au 30 septembre 2016 :

(M€)	30.09.2016	30.09.2015
Actifs disponibles à la vente	0,9	-
Instruments dérivés hors couverture	0,7	-
Autres actifs financiers	0,2	0,2
Actifs financiers non courants	1,9	0,2

Dans le cadre de contrats de licences conclus durant le premier semestre de l'exercice 2016-2017, Atari s'est vue rémunérer d'instruments financiers :

- Avec la société Roam, société innovante spécialisée dans les accessoires audio. Atari a reçu des bons de souscription de la société Roam enregistrés pour un montant de 0,6 million d'euros en instruments dérivés hors couverture. Atari a acquis également une option de souscription complémentaire de 10% exerçable pendant 10 ans, sur la base d'une valorisation de 20 millions de dollars US, à la seule discrétion d'Atari et à tout moment, notamment en cas de changement de contrôle de Roam.
- Avec la société Kizzang, société qui propose un nouveau modèle de jeux de casino en ligne offrant des jackpots en monnaie réelle sans mise de fonds au départ. Atari a reçu des actions de la société Kizzang enregistrées pour un montant de 0,9 million d'euros en actifs disponibles à la vente et des options d'achat d'actions de la société Kizzang enregistrées pour un montant de 0,1 million d'euros en instruments dérivés hors couverture.

- **Capitaux propres**

Le tableau ci-dessous présente les variations sur la période close au 30 septembre 2016 :

Capitaux propres au 31 mars 2016 (M€)	(10,2)
Retraitement IAS 8	(0,4)
Capitaux propres au 31 mars 2016 retraité IAS 8	(10,6)
Résultat net	7,4
Augmentation de capital	3,2
Variation des titres en autocontrôle	1,4
Variation des écarts de change et divers	0,1
Capitaux propres au 30 septembre 2016 (M€)	1,5

Les variations intervenues sur la période sont principalement imputables au résultat de la période et aux opérations sur titres en autocontrôle.

Retraitement IAS 8 :

Atari a reconnu dans ses comptes au 31 mars 2016 le chiffre d'affaires relatif à plusieurs contrats avec des plateformes de revente de clés Steam à la suite de l'envoi des clés d'activation.

Afin de se conformer à sa politique de reconnaissance du revenu, le Groupe Atari a décidé de revoir ces opérations et de reconnaître le revenu au moment de la vente au client final, sous réserve de la réception du reporting et du paiement correspondant par la plateforme. Le chiffre d'affaires et la marge brute concernés au 31 mars 2016 étaient respectivement de 0,7 million d'euros et 0,6 million d'euros.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas constaté, dans les comptes au 31 mars 2016, sa quote-part dans les crédits de production multimédia lorsque la compensation contractuelle avec les royalties payables est permise. La prise en compte de cette opération conduit à constater un profit complémentaire de 0,2 million d'euros au 31 mars 2016.

Conformément à la norme IAS 8, ces ajustements sont comptabilisés de manière rétrospective dans les états financiers par retraitement des soldes d'ouverture des actifs, passifs et diminution de 0,4 million d'euros des capitaux propres d'ouverture.

Les impacts de l'application de la norme IAS 8 avec effet rétroactif sur le bilan consolidé au 31 mars 2016 sont les suivants :

- diminution des Clients et comptes rattachés de 0,7 million d'euros ;
- diminution des Fournisseurs et comptes rattachés de 0,3 million d'euros ;
- en contrepartie d'une baisse des capitaux propres (part du Groupe) de 0,4 million d'euros.

Les impacts de ces corrections sur le compte de résultat consolidé 2015/2016 sont les suivants :

- diminution du chiffre d'affaires de 0,7 millions d'euros pour le ramener de 12,6 millions d'euros à 11,9 millions d'euros ;
- diminution du coût des ventes de 0,3 millions d'euros pour le ramener de 2,1 millions d'euros à 1,8 million d'euros ;
- de sorte que la marge brute enregistre, comme les autres niveaux de résultats sous-jacents, une baisse de 0,4 million d'euros.

Cette correction n'a pas d'impact sur le résultat par action de base et dilué des périodes présentées.

Les mesures appropriées ont été mises en place pour renforcer dès le 1er semestre 2016 la fiabilité des comptes et adapter en conséquence les dispositifs de contrôle interne.

Ces impacts n'ont aucune incidence sur les flux d'encaissement ou de décaissement ; les montants des flux de trésorerie générés par l'activité au 31 mars 2016 et au 30 septembre 2016 présentés dans les tableaux de flux de trésorerie consolidés ne sont pas modifiés.

- **Trésorerie nette / (endettement net)**

Au 30 septembre 2016, le Groupe présentait un endettement net de 3,6 millions d'euros. L'endettement net est ventilé dans le tableau ci-dessous :

(M€)	30.09.2016	31.03.2016
OCEANES 2003-2020	(0,6)	(0,6)
OCEANES 2015-2020	(1,3)	(1,3)
Ligne de crédit Alden	-	(12,5)
Prêt actionnaires	(2,5)	-
Autres	-	(0,2)
Endettement financier brut	(4,5)	(14,5)
Trésorerie et équivalents trésorerie	0,9	1,2
Endettement financier net	(3,6)	(13,3)

L'endettement net se définit comme la trésorerie et les équivalents de trésorerie moins la dette à court terme et à long terme.

Au 30 septembre 2016, **la trésorerie et les équivalents de trésorerie** s'élevaient à 0,9 million d'euros, contre 1,2 millions d'euros au 31 mars 2016.

Le tableau ci-dessous présente l'endettement du Groupe par date d'échéance :

(M€)	Situation au 30.09.2016	Échéances			
		30 sept.2017	30 sept.2018	30 sept.2019	30 sept.2020
OCEANES 2003-2020	(0,6)				(0,6)
OCEANES 2015-2020	(1,3)				(1,3)
Prêt actionnaires	(2,5)		(2,5)		
Autres		-			
Total passifs financiers	(4,5)	-	(2,5)	-	(1,9)

- **Autres postes du bilan**

Le besoin en fonds de roulement (actif à court terme moins passif à court terme, hors actif et passif à court terme portant intérêt et éléments d'actif et de passif détenus en vue de la vente) est de (2,8) millions d'euros au 30 septembre 2016.

2. 3. FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

Au 30 septembre 2016, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à 0,9 million d'euros, contre 1,2 million d'euros au 31 mars 2015.

Les tableaux de flux trésorerie établis par la Société pour les périodes de six mois closes les 30 septembre 2016 et 30 septembre 2015 se résument comme suit :

(M€)	30.09.2016	30.09.2015
Flux nets de trésorerie (utilisés)/générés par l'activité	2,3	(0,7)
dont activités poursuivies	2,3	(0,7)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(3,9)	(1,8)
dont activités poursuivies	(3,9)	(1,8)
dont acquisitions d'actifs incorporels et d'immobilisations	(3,9)	(1,8)
Trésorerie nette dégagée par / (utilisée pour) le financement	1,3	0,4
dont activités poursuivies	1,3	0,4
dont intérêts nets versés	(0,1)	
Autres flux	0,1	0,2
Variation de la trésorerie nette	(0,3)	(1,8)

La diminution du besoin en fonds de roulement de 1,0 million d'euros associée à une capacité d'autofinancement de 1,3 million d'euros a permis de générer 2,3 millions d'euros de flux nets de trésorerie par l'activité. Les opérations de financement ont permis de générer 6,7 millions d'euros. Les principaux emplois des fonds de la période ont été les investissements dans les jeux, dans des actifs financiers et dans le remboursement du prêt Alden. La variation de trésorerie nette de la période ressort à -0,3 million d'euros.

3. PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2016/2017

Le Groupe confirme ses objectifs pour l'exercice 2016/2017, à savoir un objectif de renforcement de la rentabilité avec une saisonnalité similaire à celle de l'exercice 2015/2016.

Outre le domaine des jeux vidéo, le Groupe continue à se développer dans les activités de casino en ligne et, dans le cadre de partenariats, dans les activités de production multimédia et d'objets connectés.

Le Groupe a aussi pour ambition de valoriser la marque Atari par des accords stratégiques combinant un accord de licence et une prise de participation capitalistique, permettant de se positionner sur le long terme et de participer à la valorisation des sociétés partenaires.

Avertissement important

Les résultats réels peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors du contrôle d'Atari, et notamment les risques décrits dans le document de référence 2015/2016 déposé par le Groupe le 4 août 2016 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D16-0776, également disponible sur le site Internet d'Atari (<http://www.atari-investisseurs.fr>). Le présent document contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion et Atari dément toute intention ou obligation de fournir, mettre à jour ou réviser quelques déclarations prospectives que ce soit, soit en raison d'une nouvelle information, d'événements futurs ou autres.

9. **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX CPMPTES SUR LE RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2016-2017**

JLS PARTNER
12 Boulevard Raspail
75007 PARIS

DELOITTE & ASSOCIES
Immeuble Higashi
106 Cours Charlemagne
69286 cedex LYON

ATARI

Société Anonyme
78 rue Taitbout
75009 PARIS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société ATARI, relatifs à la période du 1er avril 2016 au 30 septembre 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 « Principes appliqués aux états financiers semestriels » qui précise le traitement comptable des corrections d'erreurs dans les comptes au 31 mars 2016.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris et Lyon, le 14 février 2017

Les Commissaires aux Comptes

JLS PARTNER

DELOITTE & ASSOCIES

Jacques SULTAN

Gérard BADIN

10. INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE

CAPITAL SOCIAL

Au 30 septembre 2016, le capital souscrit et entièrement libéré s'élevait à la somme de 2 014 502,79 euros divisé en 201 450 279 actions, d'une valeur nominale de 0,01 euro, entièrement souscrites et libérées.

REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

A la connaissance de la Société, au 30 septembre 2016, la répartition du capital et des droits de vote s'établit de la façon suivante :

Actionnaires	30 septembre 2016					
	Actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% droits de vote exerçables en AG
Ker Ventures, LLC (1)	38 794 826	19,26%	38 794 826	19,16%	38 794 826	19,55%
Mr Alexandre Zyngier	9 062 139	4,50%	9 062 139	4,47%	9 062 139	4,57%
Arbevel	15 764 705	7,83%	15 764 705	7,78%	15 764 705	7,94%
Actions auto-détenues	4 080 575	2,03%	4 080 575	2,01%		0,00%
Public (2)	133 748 034	66,39%	134 816 213	66,57%	134 816 213	67,94%
Total	201 450 279	100,00%	202 518 458	100,00%	198 437 883	100,00%

(1) Ker Ventures est la société holding personnelle de Frédéric Chesnais PDG de la Société.

(2) Au 30 septembre 2016, 1 068 179 actions bénéficient d'un droit de vote double.

A la connaissance de la Société, au 31 mars 2016, la répartition du capital et des droits de vote s'établissait de la façon suivante :

Actionnaires	31 mars 2016					
	Actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% droits de vote exerçables en AG
Ker Ventures, LLC (1)	39 877 179	21,77%	39 877 179	21,74%	39 877 179	22,88%
Mr Alexandre Zyngier	12 013 615	6,56%	12 013 615	6,55%	12 013 615	6,89%
Arbevel	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Actions auto-détenues	9 126 422	4,98%	9 126 422	4,98%	0	0,00%
Public (2)	122 168 358	66,69%	122 417 965	66,74%	122 417 965	70,23%
Total	183 185 574	100,00%	183 435 181	100,00%	174 308 759	100,00%

(1) Ker Ventures est la société holding personnelle de Frédéric Chesnais PDG de la Société.

(2) Au 31 mars 2016, 249 607 actions comportaient un droit de vote double.

Les actions peuvent bénéficier d'un droit de vote double, en raison d'une détention nominative d'au moins 2 ans. A la date du présent document, les actions de Ker Ventures ne sont pas inscrites au nominatif et ne peuvent pas prétendre à bénéficier de droit de vote double.

A la connaissance de la Société il n'existe pas, au 30 septembre 2016, d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

Au 30 septembre 2016, Ker Ventures détient 19,26% du capital et 19,16% des droits de vote exerçables en assemblée. L'existence d'administrateurs indépendants et le fonctionnement régulier des organes de gouvernance de l'entreprise permet d'assurer l'entreprise contre tout exercice abusif du contrôle de la société.

EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du capital social de la Société sur les trois derniers exercices jusqu'au 30/09/2016 :

Exercices	Nature de l'opération	Nombre d'actions	Nombre cumulé d'actions	Valeur nominale de l'action	Prime d'émission	Capital social
Au 31/03/2014			48 721 472	0,01 €	227 508 155 €	487 215 €
2014/2015	Conversion d'OCEANE	99 222 381		0,01 €	24 889 542 €	992 224 €
2014/2015	Conversion d'ORANE	22 869 383		0,01 €	93 546 989 €	228 694 €
Au 31/03/2015			170 813 236	0,01 €	345 944 686 €	1 708 132 €
2015/2016	Conversion d'ORANE	12 372 338		0,01 €	61 527 400 €	123 723 €
Au 31/03/2016			183 185 574	0,01 €	407 472 085 €	1 831 856 €
2016/2017	Augmentation de capital	18 264 705		0,01 €	2 922 353 €	182 647 €
2016/2017	Imputation pertes antérieures				-407 472 085 €	
Au 30/09/2016			201 450 279	0,01 €	2 922 353 €	2 014 503 €

PROGRAMMES DE RACHAT D'ACTIONS

L'Assemblée générale des actionnaires qui s'est réunie en date du 30 septembre 2015 a autorisé, en sa 8^{ème} résolution, pour une durée de 18 mois, des opérations sur actions propres de la société dans la limite de 10% du montant total des actions composant le capital de la société. La même résolution a été reconduite à l'identique par l'Assemblée Générale des actionnaires qui s'est tenue le 30 septembre 2016 en sa 11^{ème} résolution.

INFORMATIONS RELATIVES A LA DILUTION DU CAPITAL DE LA SOCIETE CONSECUTIVEMENT AUX OPERATIONS INTERVENUES SUR SON CAPITAL POTENTIEL

A jour des données au 31 décembre 2016 et après ajustement des ratios d'attribution subséquent à l'augmentation de capital de novembre 2016 :

Date d'émission	Nombre en circulation au 31/12/2016	Prix d'exercice	Identité des détenteurs	Maturité	Nombre d'actions maximum pouvant potentiellement être émis	Dilution potentielle (% du capital au 31/12/2016)
Options de souscription d'actions						
01/11/14	4 000 000	0,20 €	Chesnais	31/10/22	4 036 000	1,75%
01/11/14	1 104 000	0,20 €	Personnes visées aux articles L225-177 et 180 du Code de Commerce	31/10/22	1 113 936	0,48%
01/11/15	377 472	0,20 €		31/10/23	380 869	0,17%
04/01/16	144 000	0,16 €		03/01/24	145 296	0,06%
27/06/16	2 378 528	0,18 €		31/05/24	2 399 935	1,04%
Sous-total	8 004 000				8 076 036	3,51%
Bons de souscription d'actions						
07/07/16	4 117 647	0,17 €	Ker Ventures	31/07/21	4 154 706	1,80%
07/07/16	1 029 412	0,17 €	Alex Zyngier	31/07/21	1 038 677	0,45%
Sous-total	5 147 059				5 193 383	2,25%
OCEANE 2020 (FR0012395663)						
19/02/15	3 209 459		Public	19/02/20	3 109 335	1,41%
			Ker Ventures		129 009	0,06%
Sous-total	3 209 459				3 238 344	1,41%
Total général					16 507 763	7,16%

MARCHE DES ACTIONS DE LA SOCIETE

Service des titres : CACEIS Corporate Trust, 14 rue Rouget de L'Isle, 92130 ISSY LES MOULINEAUX ;

Téléphone : + 33 1 57 78 00 00

Place de cotation : Euronext Paris - Compartiment C

Appartenance aux indices: Next Economy, CAC All shares

Code Reuter : ATARI.PA

Code Bloomberg : ATA:FP

Code ISIN : FR0010478248

Période	Cours extrêmes		Nombre de titres échangés	Capitaux échangés
	+ Haut	+ Bas		
2016				
Décembre	0,24 €	0,18 €	36 445 874	7 486 766 €
Novembre	0,21 €	0,18 €	13 926 225	2 630 455 €
Octobre	0,25 €	0,19 €	17 394 166	3 803 890 €
Septembre	0,24 €	0,21 €	14 396 503	3 258 590 €
Août	0,25 €	0,18 €	23 587 031	5 097 977 €
Juillet	0,21 €	0,17 €	20 751 381	3 985 009 €
Juin	0,19 €	0,15 €	8 364 211	1 444 571 €
Mai	0,20 €	0,18 €	5 483 411	1 025 533 €
Avril	0,19 €	0,17 €	4 680 163	842 493 €
Mars	0,22 €	0,17 €	24 387 707	4 689 215 €
Février	0,19 €	0,14 €	14 435 504	2 266 718 €
Janvier	0,24 €	0,16 €	48 124 148	9 790 240 €
2015				
Décembre	0,29 €	0,12 €	54 068 385	11 782 514 €
Novembre	0,19 €	0,17 €	3 759 732	678 040 €
Octobre	0,20 €	0,18 €	3 654 045	690 728 €
Septembre	0,20 €	0,18 €	3 263 315	611 007 €
Aout	0,21 €	0,18 €	4 582 968	888 005 €
Juillet	0,23 €	0,17 €	17 811 431	3 569 559 €
Juin	0,19 €	0,17 €	4 245 958	755 920 €
Mai	0,20 €	0,18 €	5 735 288	1 080 374 €
Avril	0,21 €	0,19 €	5 139 161	1 004 395 €
Mars	0,23 €	0,19 €	7 741 324	1 577 334 €
Février	0,23 €	0,21 €	7 018 143	1 550 052 €
Janvier	0,25 €	0,21 €	11 538 929	2 673 599 €
2014				
Décembre	0,27 €	0,21 €	9 153 494	2 231 176 €
Novembre	0,31 €	0,23 €	16 386 270	4 377 578 €
Octobre	0,31 €	0,20 €	16 520 832	4 099 797 €
Septembre	0,32 €	0,24 €	4 905 138	1 408 050 €
Aout	0,34 €	0,27 €	7 583 312	2 346 617 €
Juillet	0,35 €	0,31 €	5 315 953	1 737 986 €
Juin	0,38 €	0,33 €	6 671 839	2 394 944 €
Mai	0,43 €	0,34 €	23 091 177	8 787 266 €
Avril	0,45 €	0,32 €	28 300 242	10 377 484 €
Mars	0,81 €	0,43 €	33 375 072	18 047 924 €
Février	1,02 €	0,52 €	14 184 054	10 255 754 €
Janvier	0,81 €	0,28 €	13 402 667	6 790 772 €
2013				

(Source : Euronext)

11. OPERATIONS AVEC DES SOCIETES APPARENTEES

Entre le 1^{er} avril 2016 et la date de la présente actualisation du Document de Référence, de nouvelles conventions réglementées ont été soumises à autorisation préalable du Conseil d'administration de la Société conformément aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce relatifs aux conventions réglementées. Celles-ci ont été conclues afin de permettre à Atari SA d'honorer ses engagements auprès d'Alden dans les courts délais prévus dans l'accord transactionnel :

- Contrat de prêt par Ker Ventures à Atari SA, pour une durée de cinq jours, de 5 millions d'actions valorisées à 850 000 euros et rémunéré au taux d'intérêt légal autorisé par le Conseil d'Administration du 13 juillet 2016 ; ce prêt a été remboursé intégralement moyennant le paiement d'intérêts d'un montant total de 151,60 euros.
- Contrat de prêt par Ker Ventures à Atari SA, d'un montant de 2,0 millions d'euros, pour une durée maximale de 18 mois rémunéré par un intérêt au taux de 10% l'an et l'attribution gratuite de 4 117 647 bons de souscription d'action exerçables à tout moment pendant cinq ans avec un prix de souscription de 0,17 € autorisé par le Conseil d'Administration du 7 juillet 2016 ;
- Contrat de prêt par A. Zyngier à Atari SA, d'un montant de 0,5 million d'euros, pour une durée maximale de 18 mois rémunéré par un intérêt au taux de 10% l'an et l'attribution gratuite de 1 029 412 bons de souscription d'action exerçables à tout moment pendant cinq ans avec un prix de souscription de 0,17 € autorisé par le Conseil d'Administration du 7 juillet 2016 ;

12. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE

Assemblées générales (Articles 19, 20 et 21 des Statuts) - Convocation et participation aux Assemblées

Les Assemblées générales de la Société sont convoquées conformément à la loi et se composent de tous les actionnaires dont les actions sont libérées, quel que soit le nombre d'actions possédées par chacun d'eux lors de la tenue des Assemblées. Les convocations sont faites quinze jours au moins à l'avance sur première convocation et six jours au moins à l'avance sur deuxième convocation, par avis inséré dans un journal habilité à recevoir des annonces légales dans le département du siège social ou par lettre simple adressée au dernier domicile connu de chaque actionnaire.

Chaque action donne droit à une voix.

Il n'existe pas de clause restreignant la participation des actionnaires aux Assemblées :

- pour l'actionnaire nominatif, sa participation est subordonnée à l'inscription de ses actions sur les registres de la Société auprès de l'établissement teneur de compte de la Société au plus tard trois jours ouvrés avant la date de l'Assemblée ;
- pour l'actionnaire au porteur, sa participation est subordonnée à l'enregistrement comptable de ses actions à son nom au plus tard trois jours ouvrés avant la date de l'Assemblée dans son compte titres tenu par son intermédiaire bancaire ou financier. L'enregistrement comptable de ses titres doit être constaté par une attestation de participation délivrée par un intermédiaire habilité.

Tout actionnaire peut assister à l'Assemblée générale :

- les actionnaires nominatifs doivent demander au teneur de compte de la Société une carte d'admission cinq jours au moins avant la tenue de l'Assemblée. Ce document leur sera envoyé directement par le teneur de compte ;
- les actionnaires au porteur doivent effectuer cette demande auprès de leur intermédiaire financier. Ce dernier transmettra cette demande au teneur de compte (accompagnée d'une attestation d'inscription en compte, confirmée au plus tard trois jours ouvrés avant la date de l'Assemblée). L'actionnaire recevra sa carte d'admission par courrier.

Les actionnaires ne peuvent se faire représenter que par un autre actionnaire ou par leur conjoint ou toute autre personne de son choix. Les pouvoirs, établis conformément aux prescriptions des

règlements en vigueur, doivent être adressés :

- en ce qui concerne les actionnaires nominatifs, au teneur de compte ;
- en ce qui concerne les actionnaires au porteur, à l'intermédiaire financier de l'actionnaire qui les transmettra au teneur de compte de la Société un jour au moins avant la réunion, accompagnés d'une attestation de participation.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire qui lui est adressé sans frais, à sa demande, par l'établissement chargé du service des titres de la Société, et qui doit être retourné à son intermédiaire financier, ou au teneur de compte pour les actionnaires nominatifs, 3 jours calendaires au moins avant la date de l'Assemblée. Une attestation de participation émise par l'intermédiaire financier doit être jointe au formulaire de vote par correspondance.

Le Conseil d'administration aura toujours la faculté de refuser le vote par correspondance ou l'accès à l'Assemblée à tout actionnaire ou mandataire qui ne se serait pas conformé aux prescriptions statutaires et réglementaires. Les actionnaires peuvent participer aux Assemblées générales par visioconférence ou par le biais de moyens de communication électroniques dans des conditions définies par décret.

L'assemblée générale du 28 septembre 2012 a autorisé en sa 10^{ème} résolution la modification de l'article 19.4 des statuts relatif à la tenue de l'Assemblée générale et notamment à la possibilité de participer aux assemblées par moyens électroniques.

13. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conseil d'administration

L'Assemblée Générale Mixte de la Société tenue le 30 septembre 2016 a notamment renouvelé les mandats d'administrateur de Messieurs Frédéric Chesnais et Erick Euvrard.

Le Conseil d'administration ne comporte pas d'administrateur élu par les salariés.

Les membres du Conseil d'administration ont été choisis en raison de leurs compétences reconnues dans les domaines du management, de la finance, de la comptabilité, d'une part, et de l'industrie du loisir interactif, d'autre part.

Depuis l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 septembre 2010, les Administrateurs sont élus ou réélus pour des mandats de trois ans par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le Conseil d'administration veille à ce qu'au moins un tiers de ses membres soit des administrateurs indépendants. A la date du présent document, le Conseil d'administration comptait 2 administrateurs indépendants sur ses 4 membres (soit 50 %).

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que les administrateurs sont considérés comme indépendants s'ils n'ont aucune relation avec la Société, le groupe auquel elle appartient ou sa direction, susceptible d'affecter le libre exercice de leur jugement ou de donner lieu à des conflits entre leurs intérêts et ceux de la Société, du groupe auquel elle appartient ou sa direction. En conséquence, un administrateur indépendant ne sera pas Directeur Général ou Directeur Général Délégué au sein de la Société ou du Groupe et n'aura aucun intérêt substantiel dans la Société ou son groupe (en tant qu'actionnaire important, salarié ou autre).

Dans le cas de Monsieur Chesnais, un strict respect de la réglementation est appliqué. Chacune de ses propositions est présentée à au moins deux administrateurs indépendants, et revue par eux. Monsieur Chesnais, pour toute décision pouvant entraîner un conflit d'intérêt, ne participe pas au vote.

Chaque fois qu'un administrateur représente un actionnaire ou les intérêts d'un actionnaire détenant plus de 10 % des actions ou droits de vote de la Société, le Conseil doit toujours examiner si cet administrateur peut être considéré comme indépendant, sur la base d'un rapport du Comité des nominations et des rémunérations du Conseil et en tenant dûment compte de la structure de l'actionariat de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Le Comité des nominations et des rémunérations estime si les membres remplissent les conditions d'admissibilité au statut d'administrateurs indépendants et en rend compte au Conseil.

Les dispositions de la loi sur la modernisation de l'économie entrée en vigueur le 1er janvier 2009 ont supprimé l'obligation pour les administrateurs de société anonyme de détenir une action de la

société pendant toute la durée de leur mandat. Néanmoins, les administrateurs ont été priés de suivre les recommandations de l'AFEP-MEDEF concernant leur investissement dans le capital de la Société et le Règlement intérieur de la Société stipule : « Il est recommandé à tous les administrateurs de détenir personnellement des actions de la Société, qu'ils doivent impérativement s'engager à conserver pendant toute la durée de leur mandat ».

Evolution de la gouvernance :

Depuis le 1^{er} avril 2016, Frank E. Dangeard est censeur et n'est plus administrateur.

Le Conseil d'administration est composé comme suit :

- Frédéric Chesnais, Président - Directeur Général, administrateur non indépendant ;
- Erick Euvrard, administrateur indépendant ;
- Alyssa Padia-Walles, administrateur indépendant ;
- Alexandre Zyngier, administrateur non indépendant.

Mandats et fonctions exercés par les membres des organes d'administration

Frédéric CHESNAIS : Diplômé de l'Institut français des Sciences Politiques de Paris, titulaire d'un diplôme en finances et en droit. Il a commencé sa carrière en tant que conseiller financier et a exercé comme avocat spécialisé dans les fusions et acquisitions. Il a ensuite travaillé pour la banque Lazard de 1995 à 2000. De 2001 à 2007, il a été membre de l'équipe de direction du Groupe Atari, d'abord comme vice-directeur de l'exploitation et directeur financier du Groupe, puis en tant que Directeur Général d'Atari Interactive. En 2007, il quitte Atari pour créer sa propre société de production de jeux vidéo. En 2013, il est devenu un actionnaire significatif du groupe Atari par l'achat de titres Atari alors détenus par BlueBay.

Alexandre ZYNGIER : Diplômé de l'Université de Campinas, au Brésil en génie chimique, titulaire d'un MBA en Finance obtenu à l'université de Chicago, Il a commencé sa carrière en tant que directeur technique chez Procter & Gamble puis comme consultant pour McKinsey & Co. Il rejoint CRT Capital Group LLC puis Goldman Sachs & Co, puis la Deutsche Bank. De 2009 à 2013, il a occupé les fonctions de gérant de portefeuille pour le compte d'Alden Global Capital. Alex Zyngier est associé fondateur de Batuta Capital Advisors LLC, où il travaille avec un ensemble restreint d'entreprises et d'investisseurs en crédit / actions spécialisé dans des financements spécifiques. Il est également administrateur des sociétés GT Advanced Technologies Inc., spécialisée dans les matériaux technologiques, AudioEye Inc., fournisseur de solutions d'accès internet pour personnes handicapées. En 2013, il est devenu un actionnaire important du groupe Atari par l'achat de titres Atari détenus alors par BlueBay.

Erick EUVRARD : Diplômé de l'ESSEC, il a débuté sa carrière chez Arthur Andersen où il participe au développement de la pratique « Restructuring ». Il rejoint ensuite Lucien Deveaux dans la reprise du Groupe Bidermann dont il a dirigé le retournement avant de lancer une start-up internet qu'il revend en 2002. C'est alors qu'il reprend en LBO Gigastore, enseigne de discount non alimentaire, qu'il dirige jusqu'à sa cession en 2008. Depuis il gère un cabinet de conseil spécialisé dans les phases de mutation et co-anime un groupe de formation.

Alyssa PADIA-WALLES : Diplômée de l'Université de Californie du sud, Présidente d'Amplitude Consulting, elle possède une expérience significative dans le domaine des médias. Elle intervient notamment dans le développement et la gestion d'entreprises, les ventes, la promotion des marques, ainsi que la création et la mise en œuvre de campagnes marketing internationales dans les loisirs interactifs. Alyssa Walles est également un mentor pour le compte de la USC Marshall School of Business, membre fondateur de Long Beach TEC (un incubateur multimédia) et membre du conseil consultatif de list games.

Mandats et fonctions exercés par les membres des organes d'administration

Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe Atari

Membres	Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe Atari
Frédéric Chesnais Renouvelé le : 30/09/2016 Expire : AG/comptes 2019	Directeur général et Président du Conseil d'administration : Atari SA (France) Membre du Comité des rémunérations : Atari SA (France) Président (Etats-Unis) : California US Holdings Inc, Atari Inc, Atari Interactiv Inc, Atari Capital Partners LLC, AITD Productions LLC, Cubed Productions LLC, RCTO Productions LLC, Asteroids Productions LLC, Atari Casino LLC.
Erick Euvrard Renouvelé le : 30/09/2016 Expire : AG/comptes 2019	Administrateur Atari SA (France) Président du Comité d'audit Atari SA (France)
Alyssa Padia Walles Nommé le : avril 2013 Expire : AG/comptes 2017	Administrateur Atari SA (France) Président du Comité des rémunérations Atari SA (France)
Alexandre Zyngier Nommé le : 30/09/2015 Expire : AG/comptes 2018	Administrateur Atari SA (France) Membre du Comité d'audit Atari SA (France)

Principaux mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Atari

Membres	Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Atari
Frédéric Chesnais	General Manager : Ker Ventures, LLC (Etats-Unis) OP Productions, LLC (Etats-Unis)
Erick Euvrard	Directeur Général : Keatis : holding d'investissement (France) Gérant : Quadrature : société de conseil (France)
Alyssa Padia Walles	Président : Amplitude Consulting Inc. (Etats-Unis)
Alexandre Zyngier	Managing Director : Zyngier Enclave Capital (Etats-Unis) Associé fondateur : Batuta Capital Advisors LLC (Etats-Unis)

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années et exercés en dehors du Groupe Atari

Membres	Mandats et fonctions expirés exercés en dehors du Groupe Atari
Alexandre Zyngier	Directeur Alden Global Capital LLC (Etats-Unis) 2009-2013 Président Conseil d'Administration Vertis Communications Inc (Etats-Unis) Membre du Comité NewPage Creditor's (Etats-Unis) Président du comité des actionnaires Idearc Creditors (Etats-Unis)

Opérations réalisées sur titres et/ou instruments financiers par les mandataires sociaux (article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier)

Sur les actions Atari - Code ISIN : FR0010478248

Déclarant Qualité lors de la transaction	Type de transaction	Date de transaction	Nombre de titres échangés	Prix unitaire	Montant de la transaction
Ker Ventures LLC Holding personnelle de F. Chesnais	Cession	22/07/2016	-500 000	0,20 €	-100 000 €
Ker Ventures LLC Holding personnelle de F. Chesnais	Païement commission enqagement	29/07/2016	117 647	0,17 €	20 000 €
Ker Ventures LLC Holding personnelle de F. Chesnais	Cession	09/09/2016	-500 000	0,20 €	-100 000 €
Ker Ventures LLC Holding personnelle de F. Chesnais	Cession	12/09/2016	-200 000	0,22 €	-44 000 €
Ker Ventures LLC Holding personnelle de F. Chesnais	Cession	30/09/2016	-500 000	0,23 €	-115 000 €
Ker Ventures LLC Holding personnelle de F. Chesnais	Souscription augmentation de capital	21/11/2016	6 366 997	0,17 €	1 082 389 €
F. Chesnais Président Directeur Général	Souscription augmentation de capital	21/11/2016	29 333	0,17 €	4 987 €
E. Euvrard Administrateur	Souscription augmentation de capital	21/11/2016	26 316	0,17 €	4 474 €
A. Zyngier Administrateur	Cession	13 à 20/07/2016	-2 951 476	0,18 €	-531 266 €
A. Zyngier Administrateur	Souscription augmentation de capital	21/11/2016	1 057 767	0,17 €	179 820 €

Sur les Océanes 2015-2020 - Code ISIN : FR0012395663

Déclarant Qualité lors de la transaction	Type de transaction	Date de transaction	Nombre de titres échangés	Prix unitaire	Montant de la transaction
Ker Ventures LLC Holding personnelle de F. Chesnais	Cession	28/12/2016	-15 000	0,33 €	-4 950 €

14. OPÉRATIONS REALISEES PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES TITRES

Sur le semestre clos le 30 septembre 2016, Atari SA et sa filiale California US Holdings ont procédé, dans le cadre de cessions d'actions ou de conversions d'obligations, aux transferts suivants d'actions Atari :

Exercice 2016 - 2017	Cours moyen	Nombre d'actions
1. Cessions d'actions		
avril 2016	0,18 €	60 996
mai 2016	0,19 €	544 404
juin 2016	0,18 €	1 244 141
juillet 2016 (1)	0,17 €	5 856 444
août 2016	0,20 €	3 195 195
septembre 2016	0,22 €	522 206
Total cessions d'actions		11 423 386
2. Conversions d'obligations		
Conversions d'OCEANes		4 814
Total conversions d'obligations		4 814

(1) Dont 5 millions d'actions transférées à Alden dans le cadre de l'accord transactionnel lié au remboursement du prêt.

Au 30 septembre 2016, les actions détenues en autocontrôle représentent 2,03% du capital social, au 31 décembre 2016, elles représentent 1,71% du capital social.

15. TABLE DE CONCORDANCE

La présente table de concordance reprend les principales rubriques prévues par le règlement (CE) numéro 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 (le « Règlement ») et renvoie aux pages de la présente Actualisation du Document de référence et, le cas échéant, du Document de référence où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques. (NA = non applicable)

N°	Rubriques de l'Annexe 1 du Règlement	Doc. de Référence Pages	Actualisation Pages
1	Personnes responsables		
1.1	Responsable du document de référence	117	4
1.2	Attestation du responsable du document de référence	117	4
2	Contrôleurs légaux des comptes	119	7
3	Informations financières sélectionnées – Chiffres clés	5	8
4	Facteurs de risque	25 à 33	11 à 15
5	Informations concernant l'émetteur		
5.1	Historique et évolution de la Société	5 à 7	25 – 26
5.2	Investissements	8 à 9	26 - 27
6	Aperçu des activités		
6.1	Principales activités	8	37
6.2	Principaux marchés	8	-
6.3	Evénements exceptionnels ayant influencés les points 6.1 et 6.2	10	25 - 26
6.4	Dépendance de la Société à l'égard de brevets, licences, contrats	8	-
6.5	Position concurrentielle de la Société	7	-
7	Organigramme		
7.1	Description et place de l'Emetteur dans le Groupe	11	-
7.2	Principales filiales	70	24
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	NA	NA
9	Examen de la situation financière et du résultat	14 à 20	37 à 44
10	Trésorerie et capitaux		
10.1	Capitaux de la Société	43	21-41-47-48
10.2	Informations relatives aux flux de trésorerie	42	20-43
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	60	31 à 33
11	Recherche et développement, brevets et licences	48 - 49	26 - 27
12	Information sur les tendances	35	44
13	Prévisions ou estimations du bénéfice	35	44
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale		
14.1	Membres des organes de d'administration et de direction	104	52
14.2	Conflits d'intérêts	105	47

N°	Rubriques de l'Annexe 1 du Règlement	Doc. de Référence Pages	Actualisation Pages
15	Rémunérations et avantages	22 à 24 - 85	35 - 36
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1	Mandats des membres du Conseil d'Administration	104 - 105	53
16.2	Contrats de services liant les membres des organes d'administration	67	50
16.3	Informations sur les comités	104 à 106	-
16.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernance d'entreprise	111	-
16.5	Rapport du Président sur le contrôle interne	111	-
16.6	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	114	-
17	Salariés		
17.1	Nombre de salariés	34	8
17.2	Participation au capital et stock-options	23 - 34 - 35	29 - 30
18	Principaux actionnaires		
18.1	Répartition du capital et des droits de vote	20 - 21	47
18.2	Droits de vote différents	20 - 21	47
18.3	Contrôle de l'émetteur	NA	NA
18.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	NA	NA
19	Opérations avec des apparentés	90	50
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société		
20.1	Informations financières historiques consolidées	38 à 70	-
20.2	Informations financières pro-forma consolidées	19	-
20.3	Etats financiers	73 à 91	16 à 36
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles		
20.4.1	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	71	45
20.4.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	92	-
21	Informations complémentaires		
21.1	Capital social	98 à 101	47
21.2	Actes constitutifs et statuts	94 à 98	-
22	Contrats importants	8	9 - 11
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts	NA	NA
24	Documents accessibles au public	120 à 122	-
25	Informations sur les participations	70 - 90	24